

**RAPPORT DU COMITE DE SUIVI DE
LA LICENCE ET DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE
Année 2011-2012**

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX
RECOMMANDATIONS**

SOMMAIRE

1. Introduction	3
2. Équipe pédagogique, de formation ... Recommandations du comité	4-8
3. Sur le contrôle continu en licence	9
4. Avis du comité de suivi sur les conventions Recommandations du comité	10
5. Le comité de suivi lance la réflexion	11-14
6. Référentiel de compétences en licence Propositions du comité	15-63
7. Chronologie	64

1. INTRODUCTION

Faire de la licence le diplôme pivot de l'enseignement supérieur, s'assurer que les conditions pédagogiques et matérielles permettent la réussite du plus grand nombre d'étudiants, sont des défis que l'Université doit relever. La licence, au sein de l'Université et donc au cœur du lien formation-recherche, doit permettre à l'étudiant de développer son esprit critique et l'acquisition du raisonnement adapté à sa discipline et, d'autre part doit assurer sa double vocation : insertion professionnelle et poursuite d'études.

Au cours de l'année 2011-2012 le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle a formulé des avis et des recommandations concernant :

- Le rôle et la composition des équipes pédagogiques, des équipes de formations et des conseils de perfectionnement
- Le contrôle continu au sein de l'évaluation des connaissances et des compétences
- Les conventions passées par les universités avec des opérateurs privés pour la délivrance du diplôme de licence.

Dans le cadre des débats engagés au niveau national à l'occasion des élections universitaires et politiques de l'année 2012, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle a lancé une réflexion sur la place et le rôle de la licence dans le système d'enseignement supérieur.

Enfin le comité de suivi s'est particulièrement investi dans l'élaboration d'une proposition de référentiel de compétences acquises par les étudiants titulaires d'une licence. Ce référentiel de compétences pour la licence s'adresse aux lycéens (et à leurs parents), aux étudiants et aux enseignants universitaires, aux futurs employeurs et aux partenaires sociaux, ils traduisent les formations en termes d'acquis d'apprentissage¹.

Inscrire chaque étudiant qui le souhaite dans un parcours de réussite basé sur une pluridisciplinarité et une spécialisation progressive construite autour d'un projet personnel et professionnel, favoriser le développement de la reprise d'études et la formation tout au long de la vie par une meilleure connaissance des formations et des compétences qui leurs sont associées, sont des objectifs permettant d'améliorer et de valoriser la licence. La réalisation de ces objectifs nécessite un effort portant à la fois sur les moyens attribués aux établissements et leur mode de répartition ainsi que sur une évolution des pratiques pédagogiques sous tendue par une reconnaissance de la fonction d'enseignement.

Gilles RABY

Président du comité de suivi de la licence
et de la licence professionnelle

¹ Acquis d'apprentissage : énoncé de ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un apprentissage

2. ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE, ÉQUIPE DE FORMATION

équipe pédagogique, équipe de formation, conseil de perfectionnement :

recommandations du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle

Si le terme d'équipe pédagogique figure dans l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle, en revanche aucune indication ne concerne sa composition et son rôle. Dans les arrêtés d'avril 2002 et d'août 2011 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence, ce terme disparaît au profit de celui d'équipe de formation. L'arrêté d'août 2011 met l'accent sur le renforcement des relations entre l'université et le monde socio-économique :

- des représentants du monde socioprofessionnel sont associés à la conception des formations et participent aux enseignements,
- des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, peuvent participer aux jurys,
- des conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel doivent être mis en place.

Par ailleurs l'arrêté sur la licence professionnelle précise qu'au moins 25% des enseignements sont assurés par des professionnels du secteur correspondant à la licence professionnelle et que le jury comprend, pour au moins un quart et au plus la moitié de ces professionnels.

L'objet de ce document est d'une part de proposer une clarification des termes utilisés et d'autre part d'inviter les établissements à mettre en place de réelles équipes pédagogiques, qui doivent être pluridisciplinaires au cours des trois ou quatre premiers semestres, ainsi que des dispositifs : équipe de formation et conseils de perfectionnement, associant tous les acteurs concernés par la formation, espaces de dialogues, de suivi d'évaluation et de propositions relatifs à l'offre de formation en licence et ayant en responsabilité un semestre, une année, une mention ou un secteur de formations suffisamment large pour ne pas multiplier ces dispositifs mais cependant situés au plus près des formations et des étudiants.

Les définitions et les propositions ci-dessous ne sont que des avis du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle qui s'appuient sur les échanges qui ont eu lieu sur ce thème lors de deux séminaires à l'AMUE : « Les équipes de formation : le cadre du système LMD » le 18/03/2003 et « Rôle et missions des directeurs des études/équipes de formation » le 17/01/2006. Il convient d'adapter ces recommandations en fonction de la nature, de l'organisation et des objectifs de chaque établissement

Préambule :

L'université a pour mission de favoriser l'élévation générale des connaissances et compétences des publics qu'elle accueille. Les formations qu'elle propose ont vocation à garantir la réussite de ses différents publics, de niveaux très hétérogènes. Elles doivent répondre aux exigences de pluridisciplinarité, de lisibilité et d'adaptabilité aux besoins sociaux et professionnels et de qualification des étudiants. Les textes sur le LMD à partir de 2002, puis l'arrêté licence de 2011, insistent sur la nécessité de mettre en valeur les acquis des étudiants notamment à travers leur adéquation aux référentiels de compétences. C'est dans ce contexte de changement de paradigme et dans leur double rôle de coordination et de mise en œuvre qu'il convient d'aborder le sujet des équipes

de formation et des équipes pédagogiques, acteurs majeurs dans l'évolution de l'offre de formation licence et de ses modes d'évaluation dans l'objectif d'une amélioration continue de la qualité.

Equipes pédagogiques :

Elles doivent se situer au plus près des étudiants, au niveau d'un semestre (voire d'une année) d'une mention. Chaque équipe de formation est concernée par l'organisation, la coordination, le déroulement et l'évaluation des unités d'enseignement (UE) qui composent un semestre ou une année universitaire. Sa composition figure dans tous les dossiers de demandes d'habilitations, son fonctionnement est trop souvent réduit à celui de jury de semestre en particulier lors des deux ou trois premiers semestres alors que son rôle est essentiel dans un objectif de pluridisciplinarité, d'acquisition de compétences (connaissances et aptitudes), d'aide à l'orientation et à la réussite.

Composition d'une équipe pédagogique :

Elle est composée des enseignants, des enseignants-chercheurs, des étudiants tuteurs, des vacataires et des professionnels issus du monde socio-économique qui assurent des cours, des travaux dirigés ou des travaux pratiques dans le semestre ou l'année de la mention concernée.

Rôle de l'équipe pédagogique :

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement, en particulier lors des deux premiers semestres. Elle veille à ce que chaque étudiant puisse bénéficier d'un dispositif de tutorat d'accompagnement et de soutien pour faciliter son orientation et son éventuelle réorientation. A cet effet l'équipe pédagogique est investie dans l'aide à la construction et à la réalisation du projet personnel et professionnel de l'étudiant.

Elle est garante de la qualité de l'organisation pédagogique tant en matière d'accueil, d'information et d'orientation des étudiants que dans le domaine de la mise en œuvre et de la coordination des pratiques pédagogiques.

En début d'année elle propose des modalités d'évaluations des étudiants en cohérence d'une part avec les dispositifs d'évaluation des autres UE qui composent la mention et d'autre part avec l'objectif de la mention et des compétences attendues.

Elle débat de tout ce qui concerne les modalités pédagogiques de diffusion des connaissances et de l'acquisition des compétences. En particulier, dans un objectif de pluridisciplinarité, elle veille à la cohérence et à la complémentarité entre les UE qui composent le semestre ou l'année.

En fin de semestre ou d'année elle analyse l'évaluation des UE faite par les étudiants et propose à l'équipe de formation qui lui est associée d'éventuelles améliorations dans les contenus et l'organisation des UE.

Les membres des jurys de semestre ou d'année sont choisis au sein de l'équipe pédagogique.

Equipes de formation :

Composition d'une équipe de formation :

Une équipe de formation se situe au niveau de la mention, elle est désignée pour la durée du Contrat d'Etablissement.

Elle comprend des enseignants et des professionnels issus du monde socio-économique intervenant dans la mention concernée, des responsables de semestre ou de parcours, des étudiants et des BIATSS en particulier les secrétaires pédagogiques et les personnels du SCUIO et du BAIP ainsi que, le cas échéant, des représentants des établissements partenaires de la formation.

Rôle d'une équipe de formation :

Les équipes de formation ont pour missions d'assurer la cohérence des parcours suivis par les étudiants en vue de l'obtention d'un diplôme déterminé et de veiller à l'égalité de traitement des étudiants poursuivant des études en vue de l'obtention d'un même diplôme.

Les équipes de formation doivent intégrer deux dimensions :

- une dimension longitudinale veillant à la cohérence des parcours jusqu'à l'insertion professionnelle,
- une dimension transversale veillant à l'organisation pédagogique.

L'équipe de formation doit veiller à coordonner le travail des équipes pédagogiques d'une même mention afin que ces dernières soient des entités qui travaillent ensemble.

Elle participe à la définition des objectifs des parcours et des méthodes pédagogiques mises en œuvre, elle coordonne les enseignements et l'harmonisation des progressions pédagogiques. Elle peut initier des démarches pédagogiques innovantes.

Elle a en charge :

- La liaison avec le secondaire (les membres du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle pensent que la liaison lycée-université doit être en partie gérée par les équipes de formation) ;
- La conception et le pilotage des dispositifs d'information, d'accueil, d'orientation, d'accompagnement et d'insertion professionnelle ;
- La cohérence globale de l'offre de formation ;
- L'information sur les compétences visées, afin de pouvoir associer des compétences à un contenu disciplinaire en coopération avec les différents partenaires;
- La lisibilité et l'évaluation des enseignements et des formations (les équipes doivent s'assurer de la mise en place de l'évaluation des enseignements et de la prise en compte par les équipes pédagogiques des remarques pertinentes exprimées) ;
- L'ingénierie et les innovations pédagogiques ;
- Veille à l'acquisition des compétences des étudiants au cours des six semestres ;
- L'élaboration de proposition d'un dispositif d'évaluation des connaissances et des compétences en liaison avec les équipes pédagogiques ;
- Elle met en perspective et en cohérence les diverses modalités d'évaluation des étudiants et en informe ces derniers afin d'explicitier les exigences attendues d'eux au regard des objectifs de la formation.
- La proposition d'un jury de diplôme ;
- L'équité de traitement des étudiants ;

Le conseil de perfectionnement :

Il se situe au niveau d'une mention, ou d'un ensemble cohérent de mentions, voire d'un domaine, à l'exception des licences professionnelles dont l'arrêté prévoit un conseil de perfectionnement par

spécialité.

Il est concerné par le suivi et l'évolution des contenus et des modalités de fonctionnement, ainsi que par le suivi des étudiants. Il participe à l'orientation de la politique de formation.

Par ailleurs, il contribue au rayonnement de la formation par des actions de rapprochement et d'échanges entre les milieux socio-économiques et le monde universitaire.

Composition du Conseil de Perfectionnement :

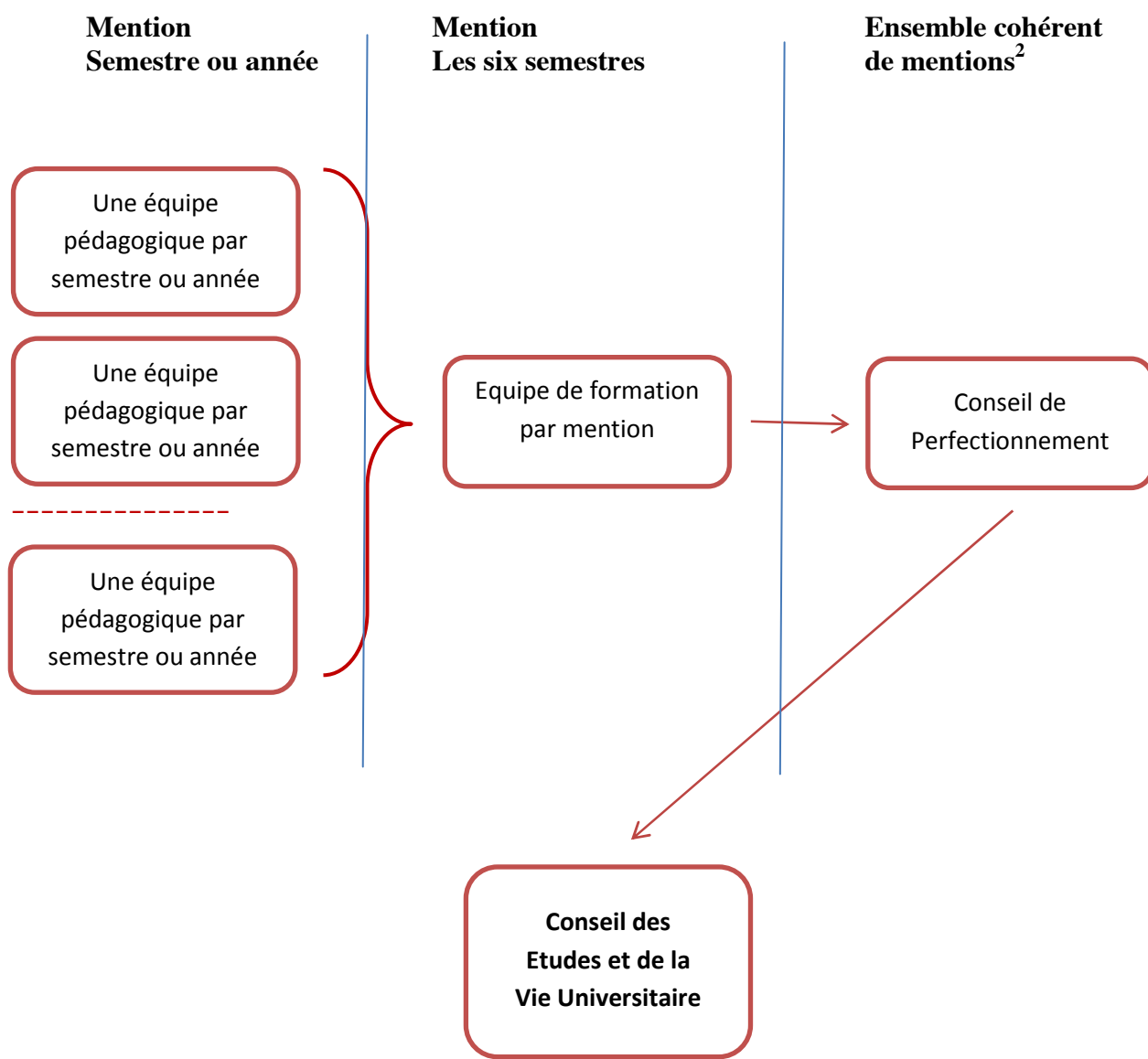
Le Conseil de Perfectionnement est constitué de représentants de l'université (enseignants, enseignants-chercheurs, BIATSS et étudiants), de représentants du milieu professionnel (entreprises et associations professionnelles) et des représentants des anciens étudiants. Le conseil de perfectionnement est présidé, de façon préférentielle, par une personnalité extérieure.

Rôle du Conseil de Perfectionnement :

Le Conseil de Perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il a un rôle stratégique et a pour mission de suivre l'orientation, les résultats et l'insertion professionnelle des étudiants et d'émettre un avis sur les propositions des équipes de formation. Il propose des modalités d'évaluation de la formation et fait des propositions d'évolution de la formation à court et moyen terme.

Il est chargé de veiller à la cohérence des parcours ainsi qu'à l'adossement à la recherche et aux milieux socio-professionnels. Il s'assure de l'intégration des licences professionnelles dans l'offre de formation afin qu'elles deviennent un prolongement naturel des quatre premiers semestres de la licence.

Le conseil de perfectionnement rend compte de ses travaux et propose au conseil des études et de la vie universitaire des évolutions de la formation compte tenu des évaluations des enseignements, des taux de réussite, du flux d'étudiants, de l'insertion (ou des taux d'insertion et de la qualité de l'insertion) des étudiants et du coût de la formation.



² Toujours à l'exception des licences professionnelles dont l'arrêté prévoit un conseil de perfectionnement par spécialité.

3. SUR LE CONTRÔLE CONTINU EN LICENCE

L'évaluation des étudiants doit être **régulière, diversifiée et formative**. Dans ce cadre le développement du contrôle continu permet à l'étudiant de mieux se situer et de travailler régulièrement, il facilite un suivi individualisé et une lutte contre l'échec en repérant précocement les étudiants en difficulté, enfin il permet d'intégrer l'évaluation dans une démarche formative.

Un contrôle continu intégral contribue à améliorer la réussite des étudiants, en première année il facilite la transition entre le lycée et l'université, il permet une meilleure répartition de la charge de travail de l'étudiant et un meilleur étalement de l'année universitaire, il permet aussi à l'enseignant de suivre régulièrement l'acquisition des connaissances par le groupe d'étudiants qu'il a en charge.

Il repose sur des évaluations multiples et diversifiées, réparties régulièrement tout au long du semestre sur l'ensemble des semaines et pour l'ensemble des enseignements. Il est intimement lié au processus d'apprentissage. Il oblige l'étudiant à un travail régulier et lui permet de se positionner plusieurs fois dans le semestre par rapport aux notions et compétences à acquérir. Elle implique donc un retour vers l'étudiant (communication des résultats au fil du semestre, corrections, et selon les cas, approfondissement des notions non acquises sous forme de soutien, orientation vers le tutorat, devoirs-maison, etc.) et une mise en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

La mise en œuvre d'un contrôle continu intégral nécessite des modalités d'évaluations spécifiques pour les étudiants dispensés d'assiduité.

Un exemple de mise en œuvre

(Les modalités présentées sont issues de celles adoptées par le CA de l'Université Claude Bernard (Lyon 1) le 31 mai 2011)

« *le contrôle continu intégral*:

- *peut comporter des épreuves ou productions variées (interrogations écrites ou sur ordinateur, comptes-rendus, mémoires, interrogations orales, exposés, notes de manipulation, etc.) ;*
- *peut comporter une part d'évaluation collective (par exemple compte-rendu à plusieurs étudiants) ;*
- *doit assurer l'équité entre les étudiants, ce qui n'implique pas une stricte similitude des évaluations : les sujets d'épreuves peuvent par exemple être différents d'un groupe à l'autre, mais l'équipe pédagogique et le jury d'UE doivent veiller à ce que les notations soient harmonisées ;*
- *doit comporter au moins une épreuve commune à tous les étudiants qui devra remplir les conditions d'anonymat ;*
- *peut comporter une épreuve de synthèse en fin de semestre ;*
- *ne doit pas comporter d'épreuve au coefficient supérieur à 40% ;*
- *doit être composé de 4 à 5 notes pour une UE de 6 ECTS et de 2 à 3 pour une UE de 3 ECTS.*

La fréquence des épreuves ne peut être définie, en raison de la nature très différente de celles-ci et des UE impliquées. Toutefois, il est souhaitable qu'une première évaluation puisse intervenir dans le premier mois d'enseignements. »

Depuis trois ans l'Université d'Avignon a mis en place une évaluation continue intégrale sur la totalité des formations en licence.

L'Université de Strasbourg passera au contrôle continu intégral, dans le cadre du prochain contrat quinquennal 2013-2017. Le nouveau système entrera en vigueur en septembre 2013 et une dizaine de composantes de l'université appliquera ce système à titre expérimental dès septembre 2012.

Favorable au contrôle continu intégral en première année, le comité de suivi examinera avec intérêt l'extension de cette modalité d'évaluation à l'ensemble de la licence, en particulier à Avignon et à Strasbourg.

4. AVIS DU COMITÉ SUR LES CONVENTIONS

Recommandations du Comité de Suivi de la licence et de la licence professionnelle sur les conventions passées par les universités avec des opérateurs privés pour la délivrance du Diplôme de licence.

Dans le cadre de leur autonomie, les universités peuvent conclure des conventions de partenariats avec des établissements privés. Le 26 mars 2012 le comité de suivi de master a exprimé un avis sur ces conventions permettant notamment de mener conjointement un projet de formation conduisant à la délivrance du diplôme national de master. Le comité de suivi de la licence reprend à son compte cet avis pour ce qui concerne le diplôme de licence.

C'est par exemple dans ce cadre que s'inscrivent les partenariats entre les Universités et les écoles privées afin de délivrer une licence professionnelle dans un parcours dit de « bachelor ». Le Comité Licence souhaite rappeler quelques principes qui doivent guider ces partenariats sachant que la délivrance du diplôme de licence et de licence professionnelle, en dehors des licences délivrées sous jury rectoral, est de la seule responsabilité de l'Université.

L'université passant une convention doit s'assurer que les étudiants bénéficient de conditions d'étude conformes au projet qui a été validé par le ministère.

Le Comité Licence recommande que ces conventions reposent sur un vrai partenariat qui ne saurait se comprendre que par une participation équilibrée de l'université et de l'opérateur privé aux contenus et à l'organisation de la formation, dans le respect des politiques de site.

Pour cela, la convention devra notamment mentionner, outre l'organisation de la formation, les conditions d'admission et les modalités de sélection des étudiants, les modalités financières, le règlement des études, les modalités d'évaluation des étudiants, la composition et le fonctionnement du jury, les modalités de délivrance du diplôme... La convention devra également mentionner l'obligation pour les étudiants de s'inscrire dans l'établissement habilité à délivrer le diplôme. La convention doit recueillir l'avis du conseil des études et de la vie universitaire de l'Université.

Le Comité Licence souhaite que la plus grande transparence soit de rigueur afin que l'ensemble des étudiants potentiels connaissent exactement les conditions dans lesquelles ils accéderont au diplôme de licence ou de licence professionnelle délivré par l'Université. Ainsi, cette dernière devra-t-elle être particulièrement vigilante quant aux modalités de publicité et de communication qui devront explicitement faire référence au partenariat. En particulier il ne saurait y avoir confusion entre la « licence », diplôme délivré par l'Etat et le « bachelor » qui, en France, n'est pas un diplôme délivré par l'Etat et qui ne relève donc pas du système « Licence-Master-Doctorat ».

Rappel du code de l'éducation :

Les conventions de partenariat signées entre une université et une école supérieure privée rentrent dans le champ des articles L719-10 et L613-7 du code de l'éducation.

L'article L719-10 al.1, autorise les EPSCP à conclure des conventions de partenariat avec d'autres établissements

: « Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent conclure des conventions de coopération soit entre eux, soit avec d'autres établissements publics ou privés. »

Les objectifs de ces conventions sont fixés par l'article L613-7 : « Les conventions conclues, en application des dispositions de l'article L. 719-10, entre des établissements d'enseignement supérieur privé et des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent, notamment, avoir pour objet de permettre aux étudiants des établissements privés de subir les contrôles nécessaires à l'obtention d'un diplôme national.

L'alinéa 2 précise que lorsqu'une telle convention de partenariat ne peut être signée, l'établissement privé peut demander au recteur d'académie d'organiser un jury rectoral pour assurer le contrôle des connaissances

: « Si, au 1er janvier de l'année universitaire en cours, aucun accord n'a été conclu sur ce point, le recteur chancelier arrête, à cette date, les conditions dans lesquelles sont contrôlées les connaissances et aptitudes des étudiants d'établissements d'enseignement supérieur privés qui poursuivent des études conduisant à des diplômes nationaux. »

Par ailleurs, l'article 22 de l'arrêté du 1 août 2011 relatif à la licence précise que « Dans les conditions prévues à l'article L. 613-7 du code de l'éducation, la préparation de ce diplôme peut être assurée par d'autres établissements d'enseignement supérieur, dans les conditions fixées par des conventions conclues avec des établissements habilités à les délivrer et sous la responsabilité de ces derniers.

5. LE COMITÉ DE SUIVI LANCE LA RÉFLEXION :

Le texte ci-dessous est l'expression du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle, il a été validé lors de la séance du 08 décembre 2011.

Les organisations siégeant au comité de suivi avaient la possibilité de compléter ce texte par des annexes.

Gilles RABY, Président du comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle.

Le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle est convaincu que le niveau licence doit être placé au cœur de la réflexion sur l'évolution des formations de l'enseignement supérieur. Cette année les nombreuses contributions syndicales et associatives sur la licence, les propositions issues du colloque de la CPU « une ambition : la licence » et le nouvel arrêté sur la licence illustrent le fait que la priorité doit être donnée à la réussite des étudiants dans les premiers cycles universitaires. Au-delà de l'obtention du diplôme, cette réussite doit de traduire par la capacité donnée à l'étudiant à s'inscrire ensuite dans un parcours de réussite soit en poursuite d'études en master soit en insertion professionnelle.

Dans le cadre des prochains débats qui vont s'engager au niveau national à l'occasion des élections universitaires et politiques de l'année 2012, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle lance la réflexion sur les points suivants :

La liaison lycée-université :

Cette liaison est essentielle pour l'orientation et la réussite des lycéens et des étudiants. Elle nécessite une relation étroite entre les lycées et les universités tant sur le plan de l'organisation des cursus que sur le plan pédagogique avec un travail en commun entre les enseignants du supérieur et ceux de lycée.

- Comment assurer une continuité de la classe de seconde au cycle licence ?
- Comment s'assurer qu'une telle continuité n'ait pas pour conséquence une coupure entre la licence et le master ?
- Comment aider les lycéens à s'orienter progressivement et à construire leurs projets personnels et professionnels afin qu'ils choisissent une formation conforme à leurs aspirations, à leurs acquis et aux possibilités d'insertion professionnelle et dans le respect de l'égalité des chances ?
- Comment rendre les intitulés des mentions de licence lisibles, attractifs et stables ?
- Comment concilier cette lisibilité nationale avec les spécificités et l'autonomie des universités ?

L'entrée à l'Université :

C'est au cours de la première année et plus précisément du premier semestre que l'étudiant à le plus de difficulté à s'adapter à son nouvel environnement et à son nouveau rythme de travail et que les abandons sont les plus nombreux. C'est notamment dans cette période que l'encadrement pédagogique doit être renforcé et individualisé, et que les réorientations doivent être facilitées.

- Comment garantir à tout étudiant les conditions satisfaisantes d'hébergement et de ressources afin qu'il puisse être en situation de réussir ses études ?
- Comment approfondir les coopérations entre l'université et l'ensemble des formations post-baccalauréat ?
- Comment proposer des parcours de réussite aux bacheliers technologiques et surtout aux bacheliers professionnels qui sont majoritairement en situation d'échec à l'université ?
- Comment développer les initiatives pédagogiques et les pérenniser afin qu'elles ne relèvent plus uniquement du militantisme mais d'une organisation structurée et soutenue ?
- Comment inciter les enseignants-chercheurs les plus expérimentés à s'investir dans les formations dès la première année de la licence afin notamment d'irriguer la formation par la recherche ?

Au sein du cursus licence :

L'orientation et la spécialisation des étudiants doivent être progressives. Si la pluridisciplinarité est nécessaire et doit être réaffirmée, elle doit aussi s'appuyer sur des bases disciplinaires solides. Tout en garantissant la qualité de la formation académique et la poursuite d'études en master, la licence doit devenir un niveau possible d'insertion professionnelle, il est donc important de préparer progressivement tous les étudiants à la vie professionnelle et de mieux intégrer les licences professionnelles dans l'offre de formation afin qu'elles deviennent un prolongement naturel des quatre premiers semestres de la licence.

- Comment faire en sorte que le diplôme de la licence et les compétences associées soient reconnus dans les conventions collectives et les fonctions publiques ?
- Comment aider les étudiants diplômés à valoriser leurs atouts, leurs savoir-faire et leur permettre de les traduire en termes de compétences ?
- Comment développer la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi ?
- Comment assurer une formation pédagogique, initiale et continue, pour tous les enseignants et les enseignants-chercheurs de l'université, condition nécessaire à l'amélioration de la réussite des étudiants en licence ?

Le panorama du cycle licence (du post-baccalauréat jusqu'au bac+3) :

La coexistence d'un dispositif mixant un grade et des diplômes conférant ce grade est une spécificité française. Cette coexistence donne de la souplesse au cycle licence notamment dans l'objectif de l'élévation à 50 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur et l'élévation du niveau de diplomation général dans l'enseignement supérieur, cependant elle est soulevée quelques interrogations :

- Comment rendre explicite la stratégie de l'Etat en matière d'insertion des formations supérieures au sein du schéma LMD³ ?
- Si le passage d'un secteur dans ce schéma peut se faire par une succession de mesures particulières, en revanche comment l'inscrire dans un débat plus général ?

La licence et les relations universités/monde socio-économique :

L'arrêté d'août 2011 met l'accent sur le renforcement des relations entre l'université et le monde socio-économique :

- des représentants du monde socioprofessionnel sont associés à la conception des formations et participent aux enseignements,
- des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, peuvent participer aux jurys,
- des conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel doivent être mis en place.

Dans ce contexte :

- Quel rôle peuvent jouer l'apprentissage et les formations en alternance dans le cursus licence ?
- Comment développer la formation tout au long de la vie ?
- Comment mieux préciser les objectifs des formations et améliorer leur qualité, notamment par leur évaluation ?

Si quelques-unes de ces interrogations trouveront peut-être une réponse dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des lycées et du nouvel arrêté sur la licence, en revanche nombre d'entre elles sont régulièrement soulevées par le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle et peinent à trouver des réponses.

ANNEXE

Une organisation syndicale siégeant au comité de suivi a souhaité apporter les compléments ci-dessus :

Le SNESUP partage pour l'essentiel les questionnements du texte sur le « positionnement de la licence dans l'Enseignement Supérieur » issu du comité de suivi licence, mais tient néanmoins à mettre en lumière certains enjeux importants que ce texte n'aborde pas ou traite de façon insuffisante.

En premier lieu, le cadrage national des formations doit être un élément fondamental de toute réforme du cycle licence. Cela passe, en particulier, par l'élaboration concertée d'une carte des formations supérieures – comme le prévoit le code de l'éducation – ainsi que par l'élaboration de *référentiels nationaux de formation* que le SNESUP revendique⁴ depuis la mise en place du LMD en 2003. Contrairement aux référentiels de compétences prévus par l'arrêté licence d'août 2011, ces référentiels de formation doivent être élaborés avec les objectifs suivants :

- garantir les mêmes droits pour tous les titulaires d'un même diplôme et, notamment, mieux garantir le droit à poursuite d'étude en master de tous les titulaires du diplôme de licence ;
- donner une base commune à l'ensemble des universités pour la conception des maquettes de licence, tout en permettant la mise en œuvre de parcours diversifiés ;
- assurer la double finalité de poursuite d'études et de diplôme qualifiant pour l'insertion professionnelle, ce qui nécessite une reconnaissance de la qualification du diplôme de licence dans toutes les conventions collectives et toutes les fonctions publiques ;
- permettre une bonne lisibilité du système de formation pour les étudiants et l'ensemble de la société ;

⁴Cf également « Les propositions du SNESUP pour le cycle licence » à : <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5652&ptid=5&cid=3833>

- servir de référence pour l'évaluation des besoins puis l'allocation des moyens aux établissements.

La nécessité de mise en œuvre d'une formation pédagogique (initiale et continue) pour tous les enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur impose de garantir que les moyens correspondants y soient affectés, notamment une reconnaissance des heures de formation dans les services des enseignants et un appui à la création ou à la pérennisation de services universitaires de pédagogie en relation avec les IUFM.

Enfin, le SNESUP tient à rappeler son opposition au nouvel arrêté licence ainsi qu'à la réforme du lycée dont il considère qu'ils constituent des obstacles aux évolutions nécessaires du cycle licence.

7. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Les universités ont maintenant pour responsabilité la préparation à l'insertion professionnelle des étudiants. Cette préparation doit être progressive et commencer dès l'entrée en licence, elle contribue à une meilleure orientation des étudiants et facilite l'insertion professionnelle que celle-ci soit dès l'obtention de la licence ou après une poursuite d'études après la licence. C'est dans ce contexte qu'un référentiel de compétences en licence est proposé.

Ce document résulte de consultations, menées de février 2011 à mai 2012 auprès des différents publics concernés par la licence : les branches professionnelles, le monde académique, les organisations de personnels et d'étudiants.

Il a été élaboré sur la base de projets fournis par des universitaires chargés de mission nommés à cet effet et du rapport du comité d'orientation de la licence⁵. Le comité de suivi de la licence a poursuivi les consultations et conduit une réflexion permettant de synthétiser et de compléter les travaux des chargés de mission.

Ces référentiels de compétences pour la licence s'adressent aux lycéens (et à leurs parents), aux étudiants et aux enseignants universitaires, aux futurs employeurs et aux partenaires sociaux, ils traduisent les formations en termes d'acquis d'apprentissage⁶.

Ainsi qu'il est précisé dans le rapport du comité d'orientation de la licence : *dans la démarche « référentiels », l'Etat n'a pas à être prescripteur sur le « comment » (méthodes pédagogiques, modalités d'évaluation...).* C'est aux acteurs de terrain de s'approprier les processus et de définir les voies et moyens qui leur permettront d'atteindre, dans l'exercice de leur autonomie pédagogique, les objectifs fixés nationalement par les référentiels. En revanche, conformément à ses missions, le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle pourra conduire une réflexion, un accompagnement et un suivi des modalités pédagogiques facilitant la mise en œuvre de ces référentiels de compétences.

Le contenu de ce document doit évoluer en fonction du travail de réflexions et des propositions des établissements d'enseignement supérieur, des associations d'enseignants et d'étudiants, des sociétés savantes, des employeurs, des partenaires sociaux ... qui en seront destinataires à la rentrée 2012. Le comité de suivi de la licence analysera les réactions des partenaires concernés et examinera régulièrement la mise en œuvre de ces référentiels afin de contribuer à leur nécessaire évolution. Un premier bilan sera dressé en fin d'année universitaire 2012-2013. Cette démarche a été présentée par Madame la directrice de l'Enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle lors de la réunion du CNESER du 16 juillet 2012.

Paris le 18 juillet 2012

Gilles Raby

Président du comité de suivi de la licence
et de la licence professionnelle

⁵ Cf : « plan pluriannuel pour la réussite en licence étape 2. DGESIP mars 2012.

⁶ Acquis d'apprentissage : énoncé de ce qu'un apprenant sait, comprend et est capable de faire au terme d'un apprentissage

Préambule

Compétences génériques communes

- Compétences préprofessionnelles
- Compétences transférables

Compétences spécifiques par grands champs disciplinaires :

► *Art, Lettres et Langues*

- Art
- Lettres
- Langues

► *Droit-Economie-Gestion*

- Droit
- Economie
- Gestion

► *Sciences Humaines et Sociales*

- Histoire
- Géographie
- Philosophie
- Psychologie
- Sociologie

► *Sciences et Technologies*

- Mathématiques
- Informatique
- Physique
- Mécanique
- EEA
- Chimie
- Sciences de la Vie
- Sciences de la Terre

► *Sciences et Technologies des Activités Physiques et Sportives*

- Éducation et motricité
- Entraînement sportif
- Management du sport
- Activités physiques adaptées et santé
- Ergonomie et performance motrice

2. Préambule :

Le contexte :

La publication de l'arrêté relatif à la licence du 1^{er} août 2011 a marqué une première étape dans l'élaboration d'un nouveau cadre pour la licence universitaire :

Article 2 : La licence atteste l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences dans un champ disciplinaire ou pluridisciplinaire. La licence initie l'étudiant au processus de production des connaissances, aux principaux enjeux de la recherche et des méthodes scientifiques de ce champ.

La licence prépare à la fois à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études de son titulaire...

Cet arrêté a donc formalisé expressément d'une part le lien formation-recherche qui doit permettre à l'étudiant de développer son esprit critique et l'acquisition du raisonnement adapté à sa discipline et, d'autre part, la double vocation du diplôme : insertion professionnelle et poursuite d'études.

A ce titre, la définition, par des référentiels de compétences, des objectifs du diplôme entendus comme les compétences à acquérir par les diplômés est un élément fondamental de l'articulation de la formation avec le monde professionnel.

L'article 3 de l'arrêté relatif à la licence du 1^{er} août 2011 dispose que « *des référentiels de compétences sont définis pour une discipline ou un ensemble de disciplines à l'initiative du ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui associe les conférences mentionnées à l'article L. 233-1 du code de l'éducation, les associations mentionnées à l'article L. 811-3 du code de l'éducation, les communautés scientifiques et les professionnels des secteurs concernés, et sollicite l'avis du comité mentionné à l'article 24. (...).*

La licence s'appuie sur des objectifs nationaux établis par les référentiels. Ceux-ci déclinent les compétences disciplinaires, linguistiques, transversales et préprofessionnelles que doivent acquérir les titulaires de la licence. »

La licence dans l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur :

Le projet européen TUNING⁷ concerne la convergence des contenus de programmes en Europe au sein d'une architecture des études supérieures commune.

Le nom *Tuning* a été choisi pour refléter l'idée que le but des universités européennes n'est pas d'uniformiser leurs programmes diplômants ni d'élaborer des programmes européens unifiés, normatifs ou définitifs, mais simplement de définir des points de référence et de convergence, ainsi qu'une compréhension commune. Pour le projet Tuning les compétences représentent une combinaison dynamique de connaissances, de compréhension, d'aptitudes, de capacités et d'attitudes. Il établit la distinction entre **compétences génériques**⁸ (ou préprofessionnelles et transférables) et

⁷ Cf : www.europe-education-formation.fr/bologne-tuning

⁸ les **compétences génériques** (ou transversales) correspondent d'une part aux compétences transférables liées à l'acquisition de l'autonomie et de la méthode du travail universitaire, à la capacité d'analyse et de synthèse, aux aptitudes à l'expression écrite et orale en maîtrisant le vocabulaire de la discipline, aux capacités relationnelles, aux langues vivantes étrangères, à l'informatique et la bureautique, etc. et, d'autre part, aux compétences préprofessionnelles : sensibilisation aux champs professionnels correspondant à la formation, connaissance du secteur socioéconomique, projet personnel et professionnel de l'étudiant ; contextualisation des acquis ; stages ; etc.)

compétences spécifiques⁹ (ou disciplinaires). Selon le projet Tuning, les résultats d'apprentissage expriment le contenu et le niveau de compétence atteint par l'apprenant.

Le document présenté ici s'inscrit dans le cadre du projet Tuning, le niveau des compétences et acquis de formation référenciés répond aux descripteurs de Dublin pour le premier cycle qui font référence aux cinq aspects suivants : «savoirs et compréhension», «application des savoirs et de la compréhension», «se faire des opinions», «communication» et «aptitudes de formation et d'éducation», et au cadre européen de certification de l'enseignement supérieur adopté par la conférence intergouvernementale de Bergen en 2005.

Les référentiels de compétences : objectifs, fiches RNCP et ADD :

Le référentiel de compétences constitue un outil indispensable pour décrire les exigences de formation et ses finalités en termes de compétences. S'il est construit, pour la licence (dite généraliste), à partir des formations existantes il doit aussi servir de point d'appui pour faire évoluer et améliorer ces formations et pour la construction de l'offre de formation. Ceci nécessite une évolution des méthodes pédagogiques et des méthodes d'évaluation des étudiants et doit faciliter, en particulier, l'acquisition de la licence au travers de la formation tout au long de la vie. La préparation progressive de tous les étudiants à la vie professionnelle permet aussi de mieux intégrer les licences professionnelles dans l'offre de formation afin qu'elles deviennent un prolongement naturel des quatre premiers semestres de la licence.

Le référentiel de compétences sert aussi à remplir la fiche RNCP¹⁰ qui accompagne toute demande d'habilitation de formation ainsi qu'à renseigner l'annexe descriptive au diplôme (ADD), qui, depuis 2005, doit être délivrée systématiquement et gratuitement à tous les étudiants en même temps que leur diplôme (licence ou master). Cette annexe descriptive a été conçue pour permettre à un étudiant européen de faire valoir son diplôme et ses compétences auprès d'un employeur ou d'une université, et ce dans n'importe quel pays. Elle est remise personnellement à chaque étudiant et constitue une sorte de carte d'identité du diplôme. C'est donc un outil pour la mobilité et pour l'insertion professionnelle. Elle comprend plusieurs rubriques, mais la plus importante est la rubrique intitulée "exigences de la formation". Cette rubrique a évolué d'une simple description des contenus du programme vers une indication des compétences acquises par le diplômé.

À qui ces référentiels de compétences s'adressent-ils ?

Fixant les objectifs de la formation et déclinant les compétences à acquérir de manière lisible par l'ensemble de ces publics, les référentiels constituent à la fois un signal de niveau de certification exigé, atteint par l'étudiant, une garantie d'employabilité pour les recruteurs et le point d'appui des établissements pour l'élaboration d'une offre de formation permettant d'atteindre les objectifs fixés, selon les voies et méthodes qu'il leur appartient de définir en toute autonomie pédagogique. Ces référentiels de compétences s'adressent donc aux lycéens (et à leurs parents), aux étudiants et aux enseignants universitaires, aux futurs employeurs et aux partenaires sociaux, ils traduisent les formations en termes d'acquis d'apprentissage.

Des propositions qui doivent évoluer :

Ce premier document a aussi pour objet d'aider la communauté universitaire à mieux positionner le

⁹ les **compétences spécifiques** (ou disciplinaires) relèvent d'une discipline principale, comme des disciplines connexes ou associées, ou encore des disciplines d'ouverture.

¹⁰ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles, cf. site : <http://www.cncp.gouv.fr>

socle des connaissances et aptitudes qu'elle délivre à ses étudiants à l'issue d'une licence généraliste. C'est pourquoi ce dossier, se veut pragmatique et non normatif. Les responsables de mention et les communautés universitaires pourront l'utiliser pour harmoniser leur cursus et aider à une meilleure homogénéisation des programmes.

Les référentiels de compétences spécifiques (ou disciplinaires) ne sont pas proposés par mention mais par grands champs disciplinaires. Il faudra ultérieurement compléter cette liste de champs disciplinaires, ainsi par exemple ne figurent pas certaines formations bi-disciplinaires, pluridisciplinaires ou placées à l'interface de plusieurs champs disciplinaires telles que, par exemple, les sciences de l'éducation, l'environnement, l'AES, l'info-communication, les sciences sanitaires et sociales, l'histoire de l'art-archéologie, SVT, Physique-Chimie ... Chaque établissement a la possibilité de définir, licence par licence, un référentiel interdisciplinaire (pluridisciplinaire) de compétences incluant les compétences nécessaires à la mention, compétences puisées dans les référentiels de compétences disciplinaires concernés.

Le comité de suivi de la licence propose une évolution régulière de ce document en particulier, en s'appuyant sur le travail de réflexions des établissements, des associations et des sociétés savantes, pour harmoniser les compétences disciplinaires et traduire en compétences ce qui figure souvent dans ce texte en termes de connaissances.

Si dans un premier temps vingt-quatre champs disciplinaires ont été choisis, ce nombre et le contenu des référentiels évolueront progressivement, en effet, conformément à l'arrêté relatif à la licence du 1^{er} août 2011, la mise en œuvre des référentiels fait, au moins une fois tous les cinq ans, l'objet d'un examen par le comité de suivi de la licence, cet examen contribue à l'évolution desdits référentiels.

Enfin, dans le cadre de l'accord-cadre signé entre le MEDEF et le MESR en juillet 2010 et de la convention CPU-MEDEF de novembre 2010, un référentiel "intelligence économique et nouveaux risques du 21^{ème} siècle " est déployé à titre expérimental depuis la rentrée 2011 dans 15 formations universitaires et 15 écoles, un référentiel "Entrepreneuriat et esprit d'entreprendre" est déployé depuis la rentrée 2011 dans tous les Pôles d'Entrepreneuriat Etudiant (PEE). Ces deux référentiels sont des guides pour l'action des établissements volontaires.

Présentation du document :

Ce document est présenté en deux parties :

- D'une part la partie commune des compétences que les diplômés de licence d'un domaine de formation devront avoir acquises, quelle que soit la mention de la licence obtenue. Ces compétences génériques, ou transversales se divisent en compétences dites « préprofessionnelles », liées majoritairement, à la connaissance de l'entreprise, et en compétences dites « transférables », induites des compétences et connaissances proprement disciplinaires, et qui peuvent être transférées à d'autres situations d'apprentissage et/ou professionnelles.
- Puis, pour chaque domaine, les compétences spécifiques (ou disciplinaires) sont présentées par grands champs disciplinaires.

Trois degrés d'acquisition de la compétence sont à considérer :

- (1) avec un encadrement (degré 1)
- (2) en autonomie (degré 2)
- (3) avec capacité à transmettre, voire à innover (degré 3).

Il sera noté qu'un titulaire d'une licence présente, sauf cas particulier, des compétences oscillant entre les degrés 1 et 2.

3. Compétences génériques communes :

Si les compétences génériques, qu'elles soient préprofessionnelles ou transférables, peuvent être définies en termes généraux pour l'ensemble des mentions de la licence, elles doivent cependant s'interpréter parfois différemment selon le champ disciplinaire de chacun des domaines, en particulier, conformément à l'article 3 (alinéa 3) de l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence, ce référentiel de compétences génériques ne peut être séparé des référentiels de compétences disciplinaires. Ce qui suppose de :

- Maîtriser le socle des fondamentaux de la discipline principale et des disciplines connexes (*cf. compétences disciplinaires*).
- Connaître la discipline dans ses différents champs et dimensions.
- Connaître les liens que la discipline entretient avec les disciplines connexes.

Toutes les unités d'enseignement sont susceptibles d'aider à l'acquisition des compétences génériques.

Compétences préprofessionnelles :

- Situer une entreprise ou une organisation dans son contexte socio-économique, identifier les personnes ressources et les diverses fonctions d'une organisation.
- Connaître les droits et les devoirs du salarié et de l'employeur (résultant des dispositions légales et réglementaires, des dispositions contractuelles du contrat de travail, des obligations des employeurs et des organismes de solidarité sociale résultant du droit du travail et de la sécurité sociale.).
- Connaître le ou les champs professionnel(s) associé(s) à la discipline.
- Si situer dans les différentes perspectives d'insertion professionnelle relatives à son champ disciplinaire.
- Construire son projet personnel et professionnel et entre autres connaître les techniques de recherche d'emploi.
- Etablir son portefeuille d'expériences et de compétences ou son e-portfolio, savoir rédiger un *curriculum vitae* et une lettre de motivation ; savoir préparer un entretien, se présenter dans différentes circonstances, et valoriser ses compétences et ses expériences par écrit et oralement.
- Etre en capacité d'investir ses connaissances et aptitudes dans le cadre d'une mise en situation professionnelle.
- Travailler en réseau, utiliser les outils numériques de communication et de travail collaboratif.
- Etre responsable, à l'ère du numérique, de la maîtrise de son identité numérique, respecter la réglementation en matière de vie privée et de propriété intellectuelle.
- Utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données propres au domaine.
- Travailler en équipe dans différents contextes, y compris avec des personnes issues de disciplines différentes : s'intégrer, se positionner, collaborer communiquer et rendre compte.
- Se situer dans un environnement hiérarchique et professionnel, identifier ses compétences et respecter les procédures, la législation et les normes et entre autres les normes de sécurité, analyser les besoins de l'équipe et des usagers (ou des clients).
- Etre sensibilisé aux questions de développement durable, d'intelligence économique, de défense et de sécurité nationale, à la dimension multiculturelle et mondiale des problématiques et des enjeux économiques et sociaux.
- Etre responsable de ses actions et pratiques, lors des prises de décision, lorsqu'elles touchent l'homme, la biodiversité, l'environnement et la société.
- Etre sensibilisé aux questions de citoyenneté, d'éthique, et appliquer, dans son comportement et ses relations professionnelles, la déontologie propre à sa fonction.
- Etre initié au processus de production, de diffusion et de valorisation des connaissances.

Compétences transférables :

- **Etre autonome dans le travail :**
 - S'organiser individuellement, gérer son temps et ses priorités, planifier ; s'auto-évaluer.
 - Maîtriser les méthodologies d'évaluation de ses actions.
 - Poursuivre par soi-même ses apprentissages ; se préparer à se former tout au long de la vie.
 - Faire preuve de capacité d'abstraction.
 - Etre initié à la gestion de projets.
 - Faire preuve d'initiative.

- **Faire preuve de capacités de recherche d'informations, d'analyse et de synthèse :**
 - Rechercher, analyser, exploiter des informations de sources et supports différents (papier et électroniques) en relation avec la formation (dossiers internes, information ouverte, bases de données, réglementation ...), les mettre en forme en vue de préparer un document synthétique (présentation, note, rapport, voire acte juridique ...), les produire et les diffuser sur des supports numériques (textes, tableaux, diaporamas, vidéos, bibliographies, ...).
 - Réaliser une étude : identifier et poser une problématique dans un contexte prédéfini ; construire et développer une argumentation ; interpréter les données et les résultats ; élaborer une synthèse ; proposer des prolongements.
 - Se remettre en question, faire preuve d'esprit critique débattre, contester et/ou défendre ses idées.

- **Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française et ses techniques d'expression :**
 - Respecter la syntaxe et l'orthographe ainsi que les caractéristiques du type d'écrit.
 - Etre autonome dans l'activité d'écriture et montrer à cette occasion sa capacité à communiquer sa pensée, à raisonner et à organiser ses connaissances.
 - Construire et illustrer un exposé adapté à l'objet, aux circonstances et au public ; prendre la parole en public.

- **Maîtrise d'au moins une langue étrangère, notamment l'anglais en vue d'une certification européenne¹¹**

¹¹ **Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)** : Apprendre, Enseigner, Évaluer est un document publié par le Conseil de l'Europe en 2001, qui définit des niveaux de maîtrise d'une langue étrangère en fonction de savoir-faire dans différents domaines de compétence. Le Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur (CLES) est une certification accréditée par le Ministère de l'Éducation Nationale (créé par [l'arrêté du 22 mai 2000](#)) et adossée au CECRL, il permet d'évaluer de façon directe cinq **compétences** : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production écrite, la production orale et l'interaction orale.

En licence l'objectif est l'atteinte du niveau B2 correspondant à 785 pts du TOEIC.

Une certification européenne est souvent exigée par les institutions académiques et les employeurs internationaux.

4. Compétences spécifiques par grands champs disciplinaires :

ARTS, LETTRES ET LANGUES

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES PAR GRANDS CHAMPS DISCIPLINAIRES

► ARTS

Toutes les formations dans le champ des arts travaillent en profonde complémentarité entre savoirs spécifiques et pratiques via l'information sur les métiers des arts et leurs exigences techniques. Tout le cursus est fondé sur cette interaction constante : connaissance théorique et initiation aux métiers artistiques.

1. Les objectifs de la formation

Les formations en arts, qui présentent différents parcours (arts plastiques, arts appliqués, arts du spectacle, audiovisuel...), ont pour ambition d'offrir une solide culture générale dans les disciplines artistiques. Le but de ces formations est de former aussi bien des chercheurs et des enseignants que des professionnels dans les spécialités considérées. La formation artistique et intellectuelle couvre, à parité, théorie et pratique dans les domaines choisis comme spécialité.

2. Les compétences disciplinaires

a. Dans la discipline principale

La licence d'arts plastiques ou arts appliqués allie :

- des pratiques artistiques classiques et contemporaines ;
- une réflexion théorique et critique portant sur les sciences de l'art : esthétiques, philosophies de l'art, histoire de l'art, sociologie de l'art, anthropologie, psychanalyse.

La licence arts du spectacle et audiovisuel vise à acquérir :

- des connaissances historiques : évolution de l'architecture, des formes de spectacles, connaissance du répertoire, repères dans l'histoire de la mise en scène ;
- des connaissances théoriques : réflexion sur les genres et les rencontres avec les arts voisins, débats esthétiques et idéologiques sur les rôles des arts du spectacle ;
- des connaissances critiques : méthodes d'analyse des textes et des spectacles.

Quelle que soit la formation, les étudiants doivent

- commencer à posséder une pratique personnelle, c'est-à-dire une pratique de créateur ;
- être capable d'expliquer et de communiquer les grands principes de la création artistique et d'analyser des œuvres.

b. Dans les disciplines connexes ou associées

- histoire ;
- droit lié à la création artistique ;

c. Dans les disciplines d'ouverture

Arts plastiques :

- antiquité gréco-latine ;
- histoire de la musique ;
- les grandes périodes en archéologie ;
- les grandes périodes d'histoire de l'art ;
- initiation aux langues anciennes ;
- économie et vie institutionnelle.

Arts du spectacle :

- les grands courants littéraires et artistiques dans le monde ;
- sciences des arts et histoire de l'art ;
- connaissance de l'antiquité gréco-latine : arts, mythes et littérature ;
- économie et vie institutionnelle.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Tous les parcours de formation ont une double finalité disciplinaire et préprofessionnelle.

Les formations dans le champ disciplinaire des arts s'intègrent dans un schéma de préprofessionnalisation progressive.

Dans les champs professionnels concernés on peut sélectionner par exemple :

- les métiers de l'administration et des organisations ;
- les métiers de la culture et de la création artistique ;
- les métiers de l'enseignement et de la formation ;
- les métiers de l'information et de la communication ;
- les métiers des secteurs de la santé et du social.

► LETTRES

1. Les objectifs de la formation

Une licence dans le champ disciplinaire des lettres vise à donner à l'étudiant un socle de connaissances dans la discipline, en les inscrivant dans leur contexte intellectuel, social et historique. Elle développe des compétences de réflexion, d'analyse ainsi que d'expression écrite et orale. Elle contribue à l'acquisition d'une solide culture générale et initie au processus de production et de diffusion des connaissances.

Le socle disciplinaire que tout étudiant en lettres doit avoir acquis conjugue une grande variété d'enseignements qui se répondent mutuellement et forment un ensemble cohérent :

- la littérature française dans son entier : histoire littéraire, grandes figures et périodes ;
- les genres et leur évolution ;
- les théories de la littérature, les théories littéraires ;
- la langue française : histoire de la langue, connaissance et exploitation des structures et du fonctionnement de la langue française : morphologie, syntaxe, lexique ;
- les littératures étrangère et francophone ;
- la littérature générale et comparée : connaissance des œuvres majeures de la littérature mondiale, questions de genres, de formes, de mouvements, de faits et de transferts littéraires envisagées dans une perspective et à une échelle européenne, occidentale ou mondiale, approche des littératures (y compris la littérature française) à partir du principe et de la pratique de la confrontation des textes et de leur mise en perspective ;

- les liens entre la littérature et les autres formes d'expression culturelle (peinture, musique, presse, cinéma) ;
- l'art de la rhétorique et de l'argumentation et leur portée dans la création littéraire ;
- l'analyse de discours ;
- l'analyse sémiologique de l'image et des média ;
- les nouveaux modes de communication et leur mise en œuvre dans des contextes variés ;
- en lettres classiques : l'étude des langues en relation avec la civilisation gréco-latine.

La formation est ouverte sur une ou plusieurs disciplines connexes notamment dans le cadre de bi-licences (histoire, philosophie, droit, économie, sciences politiques, sciences, média, langues étrangères, sciences et technologies etc.).

Elle propose plusieurs parcours, tels que par exemple ceux de : lettres classiques, lettres modernes, lettres modernes appliquées, français langue étrangère, sciences politiques, métiers du livre, etc.

2. Les compétences disciplinaires à acquérir :

d. Dans la discipline principale

L'étudiant titulaire d'une licence doit, en utilisant les concepts de la discipline :

- savoir se repérer dans l'espace littéraire et culturel en étant capable d'identifier les caractéristiques des différentes périodes, des différentes écoles, des différents genres, etc. ;
- avoir une connaissance raisonnée du système de la langue française et savoir la mettre en application ;
- avoir une perception des niveaux de langue et savoir les utiliser de manière appropriée ;
- savoir s'exprimer avec précision et élégance à l'écrit comme à l'oral ;
- savoir rédiger en fonction du support (imprimé, numérique) ;
- savoir prendre en compte les attentes de son interlocuteur ;
- savoir argumenter ;
- avoir une conscience critique de la psychologie humaine.

e. Dans les disciplines connexes

Il connaît et sait analyser dans les liens qu'ils entretiennent avec la littérature :

- les grands courants de pensée historiques, artistiques et philosophiques ;
- les grandes périodes de l'histoire française et mondiale ;
- les grandes périodes de l'histoire de l'art.
- Il connaît les bases et le fonctionnement d'au moins une langue vivante étrangère ; de la langue latine

La formation permet à l'étudiant, en fonction du choix de ses unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. **Une insertion professionnelle** directe dans une profession intermédiaire, notamment dans les métiers :

- de la culture et de la création artistique ;
- de la communication ;
- de la production numérique ;
- de l'administration et des organisations ;
- du secteur social et de la santé.

2. **Une poursuite d'études** dans une formation conférant le grade de master notamment dans le domaine littéraire, ainsi que dans les champs :

- de l'enseignement;
- du journalisme ;
- de la communication ;
- des sciences politiques ;
- du management ;
- du secteur tertiaire en général.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► LANGUES

Il faut distinguer 2 domaines : Langues Etrangères Appliquées (LEA) et Langue, Littératures et Civilisations Etrangères (LLCE).

1. Les objectifs :

En LEA la formation est pluridisciplinaire et professionnalisante, a pour objectifs d'acquérir des compétences culturelles et linguistiques en adéquation avec les matières professionnelles qui font la spécificité de cette licence appliquée aux affaires et commerce. Elle a donc pour but :

- la maîtrise à un niveau professionnel d'au moins deux langues étrangères C2;
- l'acquisition d'une solide formation générale orientée vers l'économie et le monde des affaires;
- l'acquisition de connaissances en marketing, comptabilité et commerce international en gestion, économie, droit, informatique, techniques de traductions pour valoriser les compétences linguistiques nécessaires dans les métiers à l'international.

En LLCE la formation a pour objectifs de donner à l'étudiant des connaissances approfondies dans la langue cible, en les inscrivant dans leur contexte intellectuel, social et historique. Elle vise à développer des compétences de réflexion, d'analyse ainsi que d'expression écrite et orale tant en langue étrangère qu'en français. Elle conjugue des approches linguistiques, littéraires, historiques et culturelles qui forment un ensemble cohérent.

Certains objectifs sont communs aux deux domaines :

- une distance réflexive sur le système langagier étudié, grâce à une comparaison avec le français, en particulier dans le cadre de la traduction et de la contraction croisée ;
- la présentation et la rédaction dans la langue choisie de problématiques et de développements argumentés.
- l'analyse du discours et textes de références
- l'analyse sémiologique de l'image et des médias des sociétés étudiées.
- La maîtrise des codes et références culturels des aires étudiées.

Le socle des fondamentaux disciplinaires correspondant aux connaissances et compétences que tout étudiant doit avoir acquis comprend les items suivants :

- pour LLCE :
 - o histoire(s), société(s) et cultures d'hier et d'aujourd'hui ;
 - o histoire littéraire et littératures classiques et contemporaines ;
 - o grammaire, phonétique, phonologie, linguistique ;
 - o traduction de textes littéraires et journalistiques ;
 - o compréhension et restitution de documents écrits et sonores.

- pour LEA :
 - o les items se déclinent dans deux langues étrangères et se centrent plus particulièrement sur les sociétés contemporaines (systèmes économiques, sociaux et politiques)

2. Les compétences disciplinaires à acquérir :

Dans la discipline principale

En LEA, l'étudiant titulaire d'une licence doit :

- maîtriser au moins 2 langues vivantes (C1/C2) grâce à : des exercices de traduction spécialisée (sur le mode écrit et sur le mode oral), des exercices d'expression et de compréhension orale et écrite; des cours de civilisation axés sur la connaissance de la dimension économique, juridique et sociale du pays dont la langue est étudiée.
- avoir une bonne formation en économie (affaires et commerce) : matières d'application : droit, gestion, comptabilité, commerce international, marketing ;
- avoir une bonne formation en traductions spécialisées (textes journalistiques/traduction écrite, interprétation).

L'étudiant titulaire de la licence est ainsi capable de :

- s'intégrer dans un milieu professionnel grâce à la connaissance des particularités techniques des domaines juridique, fiscal, commercial, politique et économique ;
- organiser les différentes étapes d'une campagne de communication pour le développement d'un produit ;
- coordonner pour un supérieur hiérarchique la transmission, l'exploitation et la rédaction des informations concernant les affaires courantes et spécifiques du service ;
- encadrer et former une équipe de collaborateurs ou être responsable du suivi budgétaire du service ;
- accueillir, renseigner et conseiller une clientèle diverse, vendre des services (titres de transport, voyages, séjours, circuits, locations...)
- utiliser les outils de l'informatique et les technologies de l'information et de la communication pour concevoir les contenus des messages de communication, avec un langage et un style adaptés ;
- assurer les contacts avec les interlocuteurs de l'entreprise (internes, externes) et les médias (journalistes...)
- organiser et gérer les activités matérielles, les dossiers administratifs (fichier de relations...) et budgétaires des actions de communication.

En LLCE, l'étudiant titulaire d'une licence doit :

- savoir s'exprimer et argumenter à l'écrit et à l'oral dans une langue authentique
- savoir adapter son expression dans la langue étudiée au contexte (maîtrise des niveaux de langue et des codes sociaux, prise en compte du type de support) ;
- être conscient des différences entre le français et la langue étudiée et passer d'un système à l'autre avec aisance, par le biais de traduction ou de contraction croisée (de textes classiques comme contemporains) ;
- savoir traiter l'information en langue étrangère quelle que soit la nature du support (audio ou écrit, image fixe ou non) et sa longueur ;
- savoir replacer les informations recueillies ou traitées dans leur contexte culturel, économique, historique.

Dans les disciplines connexes ou associées

Le diplômé doit avoir des compétences dans les domaines suivants :

Pour LEA :

- langues et système d'information et de communication ;
- LV3 permettant à l'étudiant d'accéder à des débouchés plus larges et de personnaliser son parcours ;
- communication écrite en français ;
- production d'écrits propres à l'entreprise : courrier, rapports, notices, modes d'emploi...

Pour LLCE :

- La maîtrise d'une 2^e langue vivante, des cultures et sociétés qui y sont associées, est un atout supplémentaire à une insertion réussie
- La formation est ouverte sur une ou plusieurs disciplines connexes notamment dans le cadre de bi-licences (histoire, lettres, droit, économie, sciences politiques, média, etc.).
- Elle propose plusieurs parcours, tels que par exemple ceux de : lettres modernes, français langue étrangère, sciences politiques, métiers du livre, etc.

La formation permet à l'étudiant, en fonction du choix de ses unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

Pour la LEA

Une insertion professionnelle directe dans une profession intermédiaire, notamment dans les métiers :

- de la documentation, de la communication d'entreprise
- de la gestion de projets de services linguistiques
- Assistant export; assistant trilingue;
- assistant de direction, postes dans les domaines de la logistique internationale et de la communication en entreprise.

Les diplômés peuvent également s'orienter vers les secteurs associatif ou humanitaire, vers le journalisme et activités annexes (après formation complémentaire), vers le management culturel, etc.

Une poursuite d'études dans une formation conférant le grade de master, notamment dans le domaine de la Traduction, Terminologie, lexicologie, interprétariat

- Journalisme d'entreprise multinationale
- Veille stratégique, concurrentielle, technologique sur sources étrangères

Pour la LLCE

Une insertion professionnelle directe dans une profession intermédiaire, notamment dans les métiers :

1. de la culture ;
2. de la communication ;
3. de l'administration et des organisations ;
4. du secteur social

Une poursuite d'études dans une formation conférant le grade de master notamment dans le domaine littéraire, ainsi que dans les champs :

- de l'enseignement;
- du journalisme ;
- de la communication ;
- des sciences politiques ;
- du management ;
- du secteur tertiaire en général.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES PAR GRANDS CHAMPS DISCIPLINAIRES

► DROIT

1. Objectifs :

Offrir aux étudiants les connaissances nécessaires pour comprendre la problématique juridique de l'ensemble des faits sociaux et individuels analysés dans leurs contextes économique et social : analyse de situations d'espèce, qualification juridique des faits, recherche de la règle de droit applicable.

Favoriser chez l'étudiant une aptitude à la réflexion et à l'argumentation juridique grâce à l'étude notamment :

- des disciplines juridiques : droit administratif ; droit des affaires ; droit civil des obligations ; droit communautaire ; droit constitutionnel ; droit financier et fiscal ; droit international privé ; droit international public ; droit pénal ; droit social ; droit et gestion des contentieux ; histoire du droit ; présentation de grands systèmes étrangers... ;

- des disciplines connexes : présentation de la comptabilité (privée et publique) ; initiation à la gestion ; éléments de culture économique, intéressant notamment l'économie de l'entreprise ; initiation à la science politique.

2. Compétences disciplinaires à acquérir

- Approche de l'environnement économique et social :

Mettre en œuvre et appliquer les principes juridiques : connaissance du vocabulaire juridique et des institutions, initiation au raisonnement juridique, acquisition des méthodes et qualités d'analyse dans le domaine du droit.

Identifier et connaître le rôle des acteurs politiques, administratifs et sociaux et des règles propres à l'environnement international et européen.

Comprendre les mécanismes économiques et sociaux.

Repérer les différentes normes ou règles juridiques nationales ou européennes.

- Application aux personnes, entreprises et administrations :

Identifier et préparer la mise en œuvre des techniques de protection des droits des personnes physiques et morales.

Connaître les principales règles comptables, financières et fiscales applicables aux individus, aux entreprises, aux administrations et à l'Etat.

Intégrer les affaires juridiques des entreprises et des administrations publiques dans leur environnement économique (marché, monnaie, concurrence...) et social (action sociale et des familles, emploi, travail...) et identifier l'ensemble des règles applicables à elles-mêmes et à leurs personnels.

Repérer les modes de règlement juridique des conflits (recours gracieux, conciliation, médiation, tribunaux...).

Comprendre une conversation ou un document portant sur un sujet juridique dans au moins une langue étrangère, notamment en anglais.

Savoir s'exprimer par écrit et par oral sur un sujet juridique dans au moins une langue étrangère, notamment en anglais.

Une formation dans le champ disciplinaire du Droit doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel, et d'envisager soit :

1. Une insertion professionnelle après la licence :

Domaines : Conseil juridique, contentieux, fiscalité, ressources humaines

Fonctions : Services juridiques et contentieux des entreprises, banques, assurances ainsi que des administrations et des associations.

Administration du personnel : gestion juridique, ressources humaines.

Conseil et/ou assistance au sein de services ou cabinets juridiques : immobilier, cabinets d'avocat, de mandataires de justice et d'administrateurs judiciaires, études d'huissiers de notaires ...

Concours du secteur public (gendarmerie, police, inspecteur des impôts, du travail, greffier, douane ; concours des Instituts régionaux d'administration-IRA...) ; concours des Communautés européennes

2. Une poursuite d'études :

Aux masters de droit privé, de droit public, de droit social, de droit des affaires, de sciences criminelles.

Aux masters (métiers de la formation par exemple), parfois soumis à des prérequis. Accès aux cycles master des écoles de management.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► ÉCONOMIE

La spécificité du champ disciplinaire relevant de l'économie s'exprime dans l'enseignement avancé des mécanismes de l'économie nationale et internationale, du fonctionnement des marchés réels et financiers, du rôle des interventions étatiques et des régulations nationales et internationales.

1. Objectifs

Apprendre à raisonner dans un cadre économique national et international, à l'aide de modèles identifiés par des données. Offrir aux étudiants les connaissances nécessaires pour comprendre la situation et les décisions de l'entreprise dans son environnement économique, les perspectives conjoncturelles, les enjeux de la politique et de la régulation économique, grâce à des enseignements, notamment :

- d'*économie* : calcul économique, comptabilité nationale, économétrie, économie internationale, économie monétaire et financière, histoire des représentations et des faits économiques, macroéconomie, mathématiques, microéconomie, statistiques, systèmes et structures,
- de *gestion* : comptabilité générale, comptabilité analytique, contrôle de gestion ;
- *dans les disciplines connexes* : histoire économique, initiation au droit des affaires, avec en options des sciences humaines et sociales, notamment géographie, histoire, psychologie, sciences politiques, ou sociologie

2. Compétences disciplinaires à acquérir

- Connaissance de l'environnement de l'entreprise :

Connaître l'environnement économique et financier : concurrence, marchés, croissance, risques, internationalisation, géopolitique et nouveaux enjeux économiques.

Connaître les mécanismes de l'économie nationale, les institutions (initiation au droit des affaires).

Analyser les enjeux des politiques économiques et leurs conséquences sur le fonctionnement de l'économie (consommation, investissement, financement).

Repérer les mécanismes de financement de l'économie et de leur impact sur le comportement des différents acteurs de l'économie (entreprises, ménages, Etat).

Comprendre les choix du consommateur et les déterminants de la demande, étudier l'évolution d'un marché, distinguer la tendance et l'évolution saisonnière ou cyclique.

Identifier les facteurs de développement de l'entreprise à l'international.

- Application aux décisions de l'entreprise :

Réaliser des calculs économiques pour fonder les arbitrages et les décisions.

Lire les tableaux de bord et les comptes de l'entreprise.

Evaluer la situation économique de l'entreprise à partir d'un diagnostic financier.

Comprendre les décisions stratégiques de l'entreprise et ses relations avec son environnement ; en particulier les effets d'agrégation des décisions individuelles.

- Outils appliqués de gestion quantitative de données :

Interpréter d'un bilan, compte de résultat & tableau de synthèse des flux.

Utiliser de l'outil mathématique pour résoudre un problème d'économie ou de gestion.

Mettre en œuvre les mathématiques financières (taux actuariel, mesure de valeur actuelle nette, tableau d'amortissement d'un emprunt).

Traiter des données quantitatives : probabilités, application de lois statistiques.

Interpréter des résultats de tests et d'analyses statistiques : expliquer les variables significatives d'une régression multiple ou d'un sondage.

- Compétences linguistiques :

Comprendre une conversation ou un document portant sur un sujet économique dans au moins une langue étrangère, notamment en anglais.

Savoir s'exprimer par écrit et par oral sur un sujet économique dans au moins une langue étrangère, notamment en anglais.

Une formation dans le champ disciplinaire de l'économie doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. Une insertion professionnelle après la licence :

Domaines : entreprises, notamment dans le secteur tertiaire, commerce, banque, assurance, administrations ; secteurs concernés : études, comptabilité, finance, fiscalité, logistique, marketing, relations avec la clientèle, ressources humaines.

Fonctions : chargés d'études, conseiller clientèle, conseiller en développement local, gestionnaires ou responsables d'exploitation.

Administration du personnel : gestion juridique, ressources humaines.

Concours du secteur public (gendarmerie, police, inspecteur des impôts, du travail, enseignement via les masters métiers de l'enseignement et de la formation ; concours des Instituts régionaux d'administration-IRA) ; concours des Communautés européennes.

2. Une poursuite d'études : donnant accès aux masters d'économie, de finance ;

aux masters de sciences de gestion soumis à des prérequis (test d'admission national) ;

aux masters métiers de l'enseignement et de la formation ;

au cycle master des écoles de management.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► GESTION

1. Objectifs :

Offrir aux étudiants les connaissances nécessaires pour comprendre la situation et les décisions de l'entreprise dans son environnement politique, juridique, économique et culturel. Connaître le fonctionnement des organisations et les outils de leur gestion grâce à des enseignements, notamment :

- de *gestion* : comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, finance, marketing, gestion des ressources humaines, gestion de production, éthique et responsabilité sociale de l'entreprise, stratégie, système d'information ;
- d'*économie* : économie internationale, économie monétaire et financière, histoire des faits économiques, microéconomie ;
- de *disciplines connexes* : droit des affaires, droit social, droit fiscal, sciences humaines et sociales (sociologie, psychologie, histoire), théorie des organisations, statistiques, informatique appliquée à la gestion, langues étrangères et notamment l'anglais.

2. Compétences disciplinaires à acquérir

- *Les décisions de l'entreprise* :

Acquérir les principales compétences dans les différents domaines de la gestion des entreprises (comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion, finance, marketing, gestion des ressources humaines, stratégie, gestion de production, etc.).

Réaliser des calculs (prix, marges, budgets, etc.) pour fonder les décisions de gestion.

Etablir des tableaux de bord et analyser les comptes de l'entreprise.
Evaluer la situation de l'entreprise à partir d'un diagnostic financier.
Appliquer les dispositifs juridiques et les outils de gestion des ressources humaines.
Comprendre les décisions stratégiques de l'entreprise et ses relations avec son environnement.

- *Connaissance de l'environnement de l'entreprise :*

Connaître l'environnement politique, juridique, culturel, économique et financier : concurrence, marchés, croissance, risques, internationalisation, géopolitique et nouveaux enjeux économiques, initiation au droit des affaires.

Repérer les mécanismes de financement et leur impact sur le comportement des différents acteurs de l'économie (dont les entreprises).

Comprendre les choix du consommateur et les déterminants de la demande, étudier l'évolution d'un marché, distinguer la tendance et l'évolution saisonnière ou cyclique.

Identifier des informations clés concernant le développement de l'entreprise à l'international.

- *Outils de gestion quantitative :*

Interpréter un bilan et un compte de résultat.

Utiliser l'outil mathématique pour résoudre un problème de gestion.

Traiter des données quantitatives : probabilités, application de lois statistiques.

Interpréter des résultats d'analyses statistiques.

Une formation dans le champ disciplinaire de la gestion doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. Une insertion professionnelle après la licence

Domaines : entreprises du secteur tertiaire (distribution, cabinets, etc... notamment les organisations favorisant la formation et la promotion interne), banque et assurance, administrations ; secteurs concernés : comptabilité, contrôle de gestion, finance, logistique, commerce, marketing, ressources humaines, relations avec la clientèle, etc.

Fonctions : emplois de niveau licence (emplois intermédiaires) tels qu'assistant des chargés d'études, assistant comptable, assistant administration du personnel, chargé de gestion ou responsable d'exploitation, conseiller en développement local, conseiller clientèle, responsable de la promotion des ventes.

Concours du secteur public (notamment concours des Instituts régionaux d'administration-IRA) ;
Concours des Communautés européennes.

2. Une poursuite d'études

Accès aux différents masters de sciences de gestion (prérequis nécessaires pour certains tels que ceux de comptabilité/contrôle/audit - CCA). Accès aux masters métiers de l'enseignement et de la formation. Accès au cycle master des écoles de management.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES PAR GRANDS CHAMPS DISCIPLINAIRES

► HISTOIRE

1. Les objectifs de la formation

En histoire l'enseignement est généraliste et théorique fondé sur la recherche, qui peut faire place à des filières ou parcours à finalité professionnalisante (par exemple métiers de l'enseignement, mais pas seulement). La formation en Histoire garantit :

- Un socle de connaissances dans la discipline donnant les prérequis indispensables pour une poursuite d'études en 2^{ème} cycle. Ce socle implique que les licenciés en histoire soient capables de replacer les événements et processus historiques dans la longue durée, et de mettre en œuvre, même partiellement, une approche comparatiste. Cela suppose que les quatre grandes périodes de l'histoire sont abordées.
- Une maîtrise des méthodes et outils de base propres à la discipline, conçue comme une première initiation à la recherche, et tout particulièrement la capacité de rassembler une documentation pertinente et d'analyser des sources primaires.
- Une culture générale épanouissant la personnalité et développant des compétences génériques indispensables pour tout emploi dans des postes à responsabilité ou de cadres intermédiaires dans le secteur public comme dans le secteur privé, et pour un engagement actif dans la cité. Cette culture générale repose principalement sur l'esprit critique, la capacité à se former un jugement autonome, à contextualiser les problèmes, le goût et la volonté de continuer à apprendre tout au long de la vie.

2. Les compétences disciplinaires à acquérir

Maitriser les connaissances suivantes :

- Connaissance pratique des outils de collecte de l'information (inventaires d'archives, répertoires bibliographiques etc...).
- Connaissance pratique des outils spécifiques de l'étude des sources.
- Connaissance du cadre chronologique général du passé.
- Connaissance des problèmes et des thèmes abordés dans les débats historiographiques contemporains.
- Connaissances historiques devant prendre en compte les différentes échelles spatiales (du local au mondial).
- Connaissance plus approfondie d'au moins une des grandes périodes de l'histoire.
- Connaissance générale des méthodologies, outils et problèmes historiographiques des quatre grandes périodes chronologiques.
- Connaissance approfondie d'au moins une des grandes périodes et/ou d'un thème diachronique.
- Avoir conscience de la façon dont les intérêts et les problèmes historiques changent avec le temps, et comment les débats historiographiques sont liés aux préoccupations politiques et culturelles de chaque époque.

Etre apte à développer l'intelligence critique :

- Savoir établir des relations entre les événements et processus actuels et le passé.
- Comprendre que les différences de points de vue historiques s'expliquent en fonction des périodes et des contextes socio-économiques et culturels.
- Etre sensible au caractère évolutif de la recherche et de la fabrication de l'histoire.
- Etre conscient du rôle social des historiens et de la possibilité d'un mauvais usage de l'histoire.

- Compréhension des méthodes et des problématiques des différentes branches de la recherche historique (économique, sociale, culturelle, genre, histoire des sciences et des techniques etc...)
- Connaître et utiliser les outils des autres sciences humaines et sociales (anthropologie, archéologie, sociologie, géographie, philosophie, langues anciennes etc...)

Faire preuve des aptitudes suivantes :

- Aptitude à communiquer oralement en français et dans au moins une langue étrangère en utilisant de façon appropriée le vocabulaire scientifique de la discipline.
- Aptitude à lire et à analyser des textes scientifiques ou des documents originaux dans sa propre langue et dans au moins une langue étrangère.
- Aptitude à utiliser les bibliothèques et les ressources numériques pour élaborer des données historiques.
- Aptitude à identifier et à utiliser correctement des sources d'information pour une réflexion historique sans tomber dans le plagiat.
- Aptitude à rassembler et à mettre en forme de l'information historique complexe.
- Aptitude à communiquer des connaissances historiques à un public de non spécialistes.
- Aptitude à rédiger en français une réflexion historique selon les règles de la discipline.

Une formation en Histoire doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. Une insertion professionnelle :

Métiers tertiaires du public et privé ; journalisme, médias et communications, documentation, archives, musées, tourisme culturel, métiers de la culture, organisations internationales, métiers de l'humanitaire.

2. Une poursuite d'études :

Poursuite des études en masters d'histoire, masters métiers de l'enseignement et préparation aux concours, et masters professionnels requérant des compétences en Sciences humaines et sociales.

Réorientation vers des disciplines voisines des SHS (histoire de l'art, géographie, archéologie, anthropologie culturelle etc...)

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► **GEOGRAPHIE**

1. Les objectifs :

Une formation en géographie repose sur un enseignement généraliste et théorique fondé sur la recherche, mais avec la nécessité d'une approche pratique et technique (formation sur le terrain et outils), tout en proposant des filières ou parcours à finalité professionnalisante (par exemple métiers de l'enseignement, de l'aménagement et de l'environnement). Une formation en géographie garantit :

- Un socle de connaissances et savoir-faire disciplinaires donnant les prérequis indispensables pour une poursuite d'études en 2ème cycle. Ce socle implique que les licenciés en géographie soient capables de comprendre les grands enjeux environnementaux de la planète, ses modes d'occupation par les sociétés sur les plans sociaux, économiques et culturels, qu'ils soient sensibilisés à la dimension spatiale des sociétés, ce qui suppose la capacité de comprendre l'organisation, le fonctionnement et l'interaction de l'environnement et de la société à différentes échelles : du local au planétaire.

- Une maîtrise des méthodes et outils de base propres à la discipline, et tout particulièrement une connaissance en statistiques, en cartographie, en systèmes d'informations géographiques (SIG) et techniques d'enquête.
- Une culture générale épanouissant la personnalité et développant des compétences génériques indispensables pour tout emploi dans des postes à responsabilité dans le secteur public comme dans le secteur privé, et pour un engagement citoyen actif et éclairé. Cette culture générale repose principalement sur le sens de l'observation et du terrain, l'esprit critique, l'intelligence des configurations paysagères et territoriales, la capacité à s'orienter dans le temps et dans l'espace.

2. Les compétences disciplinaires à acquérir :

Maitriser les connaissances suivantes :

- Connaissance, collecte et compréhension des documents de différents types (cartes, photos aériennes, images satellitaires, enquêtes, graphiques, tableaux, photos et textes dont articles scientifiques...).
- Connaissance et maîtrise des logiciels de bureautique, de cartographie, d'infographie, de Système d'information géographique, de télédétection.
- Connaissance de l'histoire de la discipline.
- Connaissance des dynamiques territoriales de plusieurs points de vue théoriques et méthodologiques (approches sociales ou culturelles, monographiques ou par l'analyse spatiale).
- Connaissance des enjeux de l'espace géographique.
- Connaissance des acteurs à différents niveaux territoriaux.
- Connaissance des différentes politiques (logement, développement économique, transport, environnement) sur l'évolution des territoires.
- Culture générale sur les espaces étudiées (contextes locaux, régionaux, nationaux et internationaux).
- Approche critique des lieux et découpages spatiaux ou territoriaux.
- Pratique réfléchie des outils au service des problématiques disciplinaires (géomatique, logiciels cartographiques, techniques d'enquêtes).
- Prise de conscience de la fluctuation des intérêts et problématiques de l'influence des préoccupations socioculturelles, économiques, environnementales politiques d'une époque sur les débats de la discipline.
- Aptitude à rédiger et présenter oralement une synthèse problématisée à partir des sources bibliographiques et/ou des données collectées sur le terrain.

Etre apte à développer l'intelligence critique :

- Prendre conscience de la diversité de l'approche géographique et se situer au sein des autres approches disciplinaires.
- Comprendre et présenter une problématique géographique, qui intègre la complexité de la production des espaces, au-delà des explications déterministes et des raccourcis médiatiques.
- Collecter, comprendre et analyser des documents géographiques avec une distance critique.
- Etre capable de contextualiser un problème géographique, en mobilisant des savoirs théoriques disciplinaires et une solide culture générale sur les espaces étudiés.
- Maîtriser des outils de traitement et d'analyse d'information à référence spatiale.

Faire preuve des aptitudes suivantes :

- Communiquer oralement en français et dans une langue étrangère en utilisant la terminologie et les techniques reconnues par les géographes professionnels.
- Identifier et utiliser les ressources papiers et numériques pour produire des données et des connaissances géographiques.
- Définir des questionnements sociétaux capables de faire progresser les connaissances et d'enrichir les débats.
- Mettre en forme de l'information géographique complexe.

- Comprendre un territoire, y compris par un travail de terrain (lecture de paysage, entretiens auprès d'acteurs, observation participante, recueil de données).
- Commenter, annoter, éditer des textes et des documents selon les règles de la discipline.
- Communiquer des connaissances géographiques à un public de non spécialistes.

Une formation dans le champ disciplinaire de la géographie doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

Une insertion professionnelle

Métiers tertiaires du public et privé ; emplois techniques relevant de la gestion territoriale, des échelles locales aux échelles internationales, par exemple fonction publique territoriale, tourisme, ONG, expertise, logistique, géomarketing, infographie

Une poursuite d'études

Masters de géographie, masters métiers de l'enseignement et préparation aux concours, masters de recherche ou professionnels dans le domaine de la gestion et aménagement des territoires, de l'urbanisme, de la géomatique, de la gestion des risques, du tourisme.

Réorientation vers la sociologie, l'histoire, les sciences politiques.

► PHILOSOPHIE

1. Les objectifs :

Une formation en philosophie privilégie un enseignement généraliste et théorique fondé sur la recherche mais des filières ou parcours à finalité professionnalisante peuvent être aménagés ; si des stages facultatifs sont possibles pour permettre la sensibilisation aux métiers, et pas seulement ceux de l'enseignement, ils doivent être intégrés au cursus et cohérents avec les débouchés pressentis. Une formation en philosophie garantit :

- Un socle de connaissances dans la discipline sans lequel la poursuite d'études en 2^{ème} cycle n'est pas possible. Ce socle implique que les licenciés en philosophie ont acquis une culture générale de la discipline fondée sur la diversité des champs couverts à savoir : la philosophie des sciences, la philosophie des arts, la philosophie politique, la philosophie morale, la métaphysique, la logique, l'histoire de la philosophie. Il assure une représentation cohérente des grandes œuvres et des grandes doctrines philosophiques de l'antiquité à nos jours, la capacité de mettre en parallèle les grandes séquences de la pensée philosophique avec les grandes séquences historiques ; il assure enfin une connaissance des perspectives interprétatives et des nouveaux objets de réflexion tels qu'ils sont définis par la recherche contemporaine.

- Une maîtrise des méthodes et outils de base propres à la discipline, conçue comme une première initiation à la recherche, et tout particulièrement la capacité d'argumenter et de mettre ses arguments à l'épreuve des arguments adverses, et la capacité de démonter la structure argumentative d'un texte philosophique.

- Une culture générale épanouissant la personnalité et développant des compétences génériques utiles pour tout emploi dans des postes à responsabilité ou de cadres intermédiaires du secteur public et privé, et pour un engagement actif dans la cité. Cette culture générale repose principalement sur l'esprit critique et l'autonomie du jugement, le goût pour le débat contradictoire, et la capacité et à penser en dehors des normes établies pour arriver à une pensée originale.

2. Les compétences disciplinaires à acquérir

Maitriser les connaissances suivantes :

- Connaissance des grandes étapes de la pensée philosophique de l'antiquité à nos jours et capacité de les mettre en parallèle avec les grandes séquences historiques.
- Connaissance des grands débats philosophiques contemporains.
- Connaissance approfondie de quelques grandes œuvres philosophiques et capacité à les resituer dans leur contexte historique et culturel.
- Connaissance des différents types raisonnements, particuliers et communs.
- Connaissance des normes et exigences de l'argumentation.
- Connaissance du langage de base de l'analyse des raisonnements.
- Connaissance des grandes étapes de la pensée philosophique de l'antiquité à nos jours et capacité de les mettre en parallèle avec les grandes séquences historiques.
- Connaissance approfondie de quelques grandes œuvres philosophiques et capacité à les resituer dans leur contexte historique et culturel.
- Capacité à mobiliser des outils théoriques et complexes pour éclairer et élucider des questions concrètes auxquelles sont confrontées nos sociétés contemporaines
- Aptitude à participer à un débat contradictoire en tenant compte des points de vue opposés
- Capacité à décomposer des questions complexes pour les résoudre avec un esprit de méthode.
- Connaissance des normes et exigences de l'argumentation.
- Capacité d'appliquer les acquis de formation à des situations concrètes, individuelles et collectives.

Etre apte à développer l'intelligence critique :

- Comprendre le lien entre la production d'une pensée philosophique et l'environnement historique et culturel.
- Comprendre des points de vue produits par différents contextes historiques et culturels.

Faire preuve des aptitudes suivantes:

- Problématiser (s'interroger sur le sens et douter).
- Conceptualiser (définir une notion par compréhension).
- Argumenter sur des problèmes en lien direct avec la discipline principale du cursus.
 - Démontrer la structure argumentative d'un discours .
- Rédiger et présenter oralement une réflexion selon les règles de la discipline.
- Débattre en remontant à des principes.
- Participer à un débat contradictoire en tenant compte des points de vue opposés
- Mobiliser des outils théoriques et complexes pour éclairer et élucider des questions concrètes auxquelles sont confrontées nos sociétés contemporaines.
- Décomposer des questions complexes pour les résoudre avec un esprit de méthode.
- Evaluer la force, la pertinence et suffisance d'une argumentation ainsi que ses faiblesses ou ses défauts.
- Identifier les problèmes de définition et d'interprétation.
- Clarifier des idées, termes, expressions et concepts.
- Formaliser un raisonnement simple.
- Evaluer la validité d'une inférence.
- Reconnaître et à évaluer les types spécifiques de raisonnement impliqués dans les explications causales et les justifications de décision (délibérations pratiques).

Une formation dans le champ disciplinaire de la philosophie doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

Insertion professionnelle

Métiers tertiaires du public et du privé ; journalisme ; métiers de la communication et de l'édition ; gestion des ressources humaines ; médiation culturelle ; comités d'éthique et de déontologie.

Poursuite d'études.

Master de philosophie ; masters métiers de l'enseignement ; recherche ; préparation aux concours d'enseignement ; réorientation vers d'autres disciplines Sciences humaines et sociales.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► PSYCHOLOGIE

PREAMBULE

La formation des psychologues est caractérisée par un modèle original, voire unique, dans l'enseignement supérieur français et en psychologie dans les pays industrialisés. La loi 85-772 du 25 juillet 1985 a consacré une formation à visée professionnelle sans sélection à l'entrée à l'université et débouchant sur une profession dont l'exercice est protégé par un titre¹². Cette loi initiale et ses dispositions d'accompagnement entraînent un certain nombre d'implications incontournables sur la formation en licence, objet du présent référentiel. N'ont le droit de faire usage professionnel du titre de psychologue que les titulaires d'une licence en psychologie complétée par un master de psychologie. Cette obligation de licence en psychologie trouve son fondement dans l'idée que les futurs psychologues doivent disposer de connaissances générales dans les différentes sous-disciplines constitutives de la psychologie et une connaissance précise des principes de déontologie de la profession. Cela a en conséquence trois implications :

1. le maintien obligé de l'intitulé de la mention de licence qui doit être "licence de psychologie" ;
2. son obtention doit assurer une connaissance et une maîtrise minimale des savoirs issus des différentes sous-disciplines constitutives de la psychologie et des compétences qui y sont associées ;
3. son obtention implique une nécessaire connaissance des principes de la déontologie professionnelle des psychologues.

La loi sur la protection du titre de psychologue a constitué une étape décisive au sens où elle a confirmé la reconnaissance de l'inscription sociale des membres de la profession avec pour objectif essentiel la protection du public et ceci en mettant l'accent sur les exigences de formation. Ce texte s'est cependant limité à spécifier un parcours et un niveau de formation sans en spécifier le contenu. Il a été cependant :

- complété d'abord par des exigences en matière de stages, conformément à l'arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n°90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue ;

- complété ensuite indirectement par l'article 52 de la loi n°2004-806 du 9 août 2004 complétée par le décret n°2010-534 du 20 mai 2010 relatifs à l'usage du titre de psychologue : la profession de psychologue est en effet l'une des professions pouvant accéder au titre de psychologue selon des modalités relatives aux contenus de la formation suivie.

Enfin, le modèle de formation en psychologie tend à suivre un mouvement de comparabilité en Europe par la voie de la *Certification Europsy* directement inspirée du modèle de plates formes communes des directives européennes concernant les qualifications professionnelles et visant la libre circulation des travailleurs en Europe (cf. le rapport Tuning, 2005 et en cours de diffusion pour la psychologie).

L'ensemble de ces dispositions rend compte de la nécessité de reconnaître une spécificité à la formation en psychologie au sein de la licence de Psychologie, étape préalable et obligée de l'accès au master en vue de l'obtention du titre professionnel de psychologue. De plus, ces dispositions insistent sur la nécessité qu'un futur psychologue soit détenteur d'une licence de psychologie et d'un master de psychologie. Ainsi, **la seule licence de psychologie (même associée à un diplôme de niveau master autre que celui de psychologie) ne permet pas de faire usage du titre de psychologue.**

¹² On trouvera à la fin du référentiel le récapitulatif des différentes lois et décrets relatifs au titre de psychologue.

1. Les objectifs

Une formation en Psychologie délivre une culture générale en Sciences Humaines et plus particulièrement en psychologie. Une initiation aux différentes sciences humaines et un enseignement des différentes sous-disciplines de la psychologie permettent l'orientation des étudiants dans l'une ou l'autre de ces sous-disciplines. S'agissant d'une discipline située à l'interface des Sciences-Humaines et des Sciences de la vie, cette licence inclut également une formation de base en neurosciences.

L'étudiant doit disposer d'une formation de base à toutes les spécialités de la psychologie, aux principales théories, méthodes et champs d'applications de la discipline. La licence fournit ainsi une initiation aux fonctions du psychologue et propose quelques premiers repères pour la recherche en psychologie. Enfin, si une formation en psychologie ouvre à diverses qualifications professionnelles (*cf. infra*), elle n'offre pas les compétences requises pour une pratique professionnelle de la psychologie.

Une formation en Psychologie garantit :

1. Un socle minimum de connaissances dans la discipline. Ce socle sur lequel s'appuiera la spécialisation ultérieure en master implique que les licenciés en psychologie aient acquis des compétences pour :

- Une connaissance des outils du métier de psychologue.
- Une utilisation des méthodes spécifiques à la recherche en psychologie.

2. Une culture générale et des compétences transversales nécessaires à l'exercice d'emplois à responsabilité dans le public et/ou le privé, fondée sur la sensibilisation à la nécessité de prendre en compte le facteur humain comme une des composantes essentielles dans les situations dans lesquelles ils exerceront.

2. Compétences disciplinaires à acquérir

Maitriser les connaissances suivantes :

- Connaissance de l'éthique de la recherche, de la déontologie professionnelle des psychologues, de la législation qui concerne spécifiquement les psychologues.
 - Connaissance de l'histoire et de l'épistémologie de la discipline.
 - Connaissances fondamentales dans les différents champs théoriques de la discipline (psychologie clinique, neuropsychologie, psychologie cognitive, psychologie du développement, psychologie différentielle, psychologie sociale, psychologie du travail et des organisations, psychologie de la santé, psychologie de l'éducation, psycho-ergonomie, psychopathologie...), de leurs courants épistémologiques et de leurs approches méthodologiques.
 - Compétences à référer une question ou une problématique à un ou plusieurs courants théoriques.
 - Compétences à intégrer et utiliser des connaissances d'autres champs disciplinaires relevant des Sciences-Humaines et des sciences de la vie.
 - Maîtriser les bases méthodologiques et statistiques de l'analyse du comportement : objectif, problématique, hypothèse, méthode, analyse, implications.
 - Reconnaître et comprendre les règles fondamentales du comportement cognitif, conatif et social, normal et pathologique, dans son environnement et dans son développement.
- Maîtriser les bases théoriques concernant les principales fonctions cognitives.
- Maîtriser les bases théoriques qui permettent de comprendre le fonctionnement psychique à différents âges de la vie : le développement et ses troubles, les apprentissages et leurs difficultés, le comportement des enfants, de la personne adulte et de la personne vieillissante.

- Maîtriser les bases théoriques concernant le fonctionnement psychique par la prise en compte du fait que l'individu se situe dans un environnement social, qu'il est influencé par cet environnement social, et qu'il exerce avec plus ou moins de succès une influence sur cet environnement
 - Maîtriser les bases neuroanatomiques et neuropsychologiques normales et pathologiques du comportement humain
 - Décrire et comprendre l'adaptation ou l'inadaptation à un environnement ordinaire ou spécifique
 - Savoir situer dans leur complexité les aspects normaux et pathologiques du comportement humain
- Savoir-faire disciplinaires:
- Savoir-faire méthodologique (initiation) : intégration des méthodes d'observations, expérimentales et cliniques, des méthodologies d'entretiens, d'enquêtes, de questionnaires, d'élaboration d'échelles, initiation à la pratique des tests, méthodologies psychométrique et docimologique, méthode de dynamiques de groupe.
 - Traitements statistiques et analyses des données.
 - Initiation à la recherche : connaissance des différents paradigmes de recherche et des différentes étapes de la mise en œuvre d'une recherche.
 - Sensibilisation à la pratique professionnelle.

Une formation dans le champ disciplinaire de la psychologie doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

Une insertion professionnelle

La seule licence de psychologie ne permet pas de faire usage du titre de psychologue, mais les savoirs et compétences acquis en licence de psychologie permettent aux étudiants ne poursuivant pas en master d'envisager une insertion professionnelle

- dans les secteurs socio-éducatifs et de la santé ;
- dans le secteur de la formation et de l'éducation (formateurs d'adultes et conseillers en formation continue dans le secteur socio-économique...).
- de la justice (conseiller d'insertion et de probation, éducateur de la protection judiciaire et de la jeunesse...).
- du secteur du travail (conseiller missions locales, conseiller bureau d'information jeunesse...).
- des secteurs de la communication, de la publicité, de la création et des loisirs.

Plus globalement, les savoirs et compétences, disciplinaires comme transversaux, peuvent être réinvestis dans les domaines de la communication, du conseil, de la gestion des ressources humaines, de l'humanitaire

Les titulaires d'une licence de Psychologie peuvent prétendre à des emplois diversifiés dans les secteurs privé, public ou associatif auprès de différents publics : publics en situation de formation, en situation de difficultés scolaires, sociales ou professionnelles ou encore publics en situation d'exclusion (personnes vieillissantes ou isolées, personnes en situation de handicap, personnes en situation de perte d'emploi ou de longue maladie...).

Une poursuite d'études

- Master mention psychologie.
- Master de l'enseignement.
- Tout autre master ouvert aux étudiants titulaires d'une licence de psychologie.
- Préparation aux diplômes d'Etat du secteur santé (orthophoniste, psychomotricien, infirmier, ergothérapeute ...) ou du secteur socio-éducatif (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé ...)
- Diplôme d'Etat de Conseiller d'Orientation Psychologue.
- Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

Rappel des textes essentiels relatifs au titre de psychologue

Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985, article 1 : « *L'usage professionnel du titre de psychologue, accompagné ou non d'un qualificatif, est réservé aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre sanctionnant une formation universitaire fondamentale et appliquée de haut niveau en psychologie préparant à la vie professionnelle et figurant sur une liste fixée par décret en Conseil d'Etat ou aux titulaires d'un diplôme étranger reconnu équivalent aux diplômes nationaux exigés.* »

Décret n°90-255 du 22 mars 1990, article 1 : « *Ont le droit en application du I de l'article 44 de la loi du 25 juillet 1985 de faire usage professionnel du titre de psychologue en le faisant suivre, le cas échéant, d'un qualificatif les titulaire : 1 - De la licence et de la maîtrise en psychologie qui justifient, en outre, de l'obtention : Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ; Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement (...)...* »

Décret n°93-536 du 27 mars 1993 ajoute un c) au 1 de l'article 1 du décret du 22 mars 1990 ainsi rédigé : « *soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe* ».

Décret n°2005-97 du 3 février 2005 complétant le décret n°90-255 du 22 mars 1990 fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

L'article 1er du décret du 22 mars 1990 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

I. - Les 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7° deviennent les 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°.

II. - Il est ajouté un 2° et un 3° ainsi rédigés :

« 2° De la **licence** visée au 1° et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

« 3° D'une **licence** mention psychologie et d'un master mention psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. »

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

► SOCIOLOGIE

1 Les objectifs de la formation

Une formation en sociologie privilégie un enseignement généraliste et théorique fondé sur l'observation de la réalité sociale et sur la capacité à en comprendre les enjeux. Cette posture n'est pas spécifique d'une orientation professionnelle mais elle rend apte à une insertion professionnelle quelle qu'elle soit. Une formation en Sociologie garantit :

- un socle de connaissances dans la discipline donnant les pré-requis indispensables pour une poursuite d'études en 2^{ème} cycle. Ce socle implique que les licenciés en sociologie aient acquis une culture générale propre au champ disciplinaire à savoir :
 - une connaissance des sociétés contemporaines et particulièrement de la réalité française en ce qui concerne les données sociales, démographiques mais aussi politiques, économiques, en sachant les replacer dans leur dynamique historique et leur contexte ethnologique.
 - une maîtrise des concepts utilisés par la discipline acquise par l'étude des textes fondateurs et des principaux auteurs contemporains,
 - une connaissance des divers champs de la sociologie et de leur articulation avec les enjeux actuels sociaux, démographiques, politiques et économiques des sociétés contemporaines.
- une maîtrise des méthodes et outils de l'enquête sociologique et démographique dans toutes ses formes, ainsi que des problèmes liés à l'interprétation des données :
 - recherche documentaire et bibliographique,
 - observation de terrain ou de groupes de discussions,

- entretiens qualitatifs et analyse de contenu,
 - élaboration d'un questionnaire,
 - passation en face à face ou en ligne,
 - dépouillement avec des méthodes quantitatives appropriées,
 - réalisation d'un rapport,
 - analyse démographique.
- une culture générale épanouissant la personnalité et développant des compétences génériques indispensables pour tout emploi dans des postes à responsabilité ou de cadres intermédiaires dans le secteur public comme dans le secteur privé, et pour un engagement actif dans la cité. Cette culture générale repose principalement sur la connaissance objectivée par l'enquête, sur la connaissance des grands paradigmes qui jalonnent l'histoire de la discipline, et sur l'observation des réalités sociales économiques et culturelles du monde contemporain, qu'il agisse des sociétés occidentales ou non

2. Les compétences disciplinaires à acquérir

L'étudiant titulaire d'une licence de sociologie est capable :

- d'investir ses connaissances des classiques de la sociologie et des principales théories sociologiques contemporaines pour la réalisation et l'interprétation d'enquêtes de terrain.
- de définir une problématique d'enquête et de l'affiner en fonction des premiers résultats du travail de terrain.
- d'établir une relation régulière et une interaction empathique avec différents interlocuteurs du terrain.
- de mener un entretien approfondi et de le retranscrire rigoureusement.
- de construire un protocole d'observation et de rédiger un compte rendu d'observation.
- de faire des bilans réguliers sur l'avancement du travail réalisé.
- de lire des données statistiques présentées sous forme de tableaux ou de graphiques.
- d'interpréter avec rigueur un tableau croisé.
- de produire un document de synthèse de données statistiques.
- de réutiliser les travaux empiriques déjà réalisés (recherches sociologiques de terrain, enquêtes de l'INSEE...).
- de connaître les classiques et les développements récents de l'anthropologie sociale.
- de réflexivité par rapport aux techniques d'entretien et d'observation utilisées.
- de mener à terme un travail en groupe, au-delà des difficultés rencontrées.
- de rédiger un mémoire d'une vingtaine de pages, en réutilisant les données d'enquête collectées et en respectant les contraintes formelles d'un mémoire (présentation, expression, bibliographie...).
- Connaissance des classiques de la sociologie.
- Connaissance des principales théories sociologiques contemporaines.
- Compétence d'écoute en face à face et en groupe des aspects sociaux d'une relation.
- Capacité à monter un dossier d'enquête sur le terrain.
- Capacité d'analyser une enquête quantitative et des entretiens.
- Maîtrise d'un logiciel spécifique d'analyse des données.
- Pratique de l'analyse de contenu de presse.

L'étudiant doit aussi être capable de maîtriser l'enquête par questionnaire (technique utilisée en sociologie, mais aussi, sous des formes voisines, dans l'entreprise, en marketing et en gestion des ressources humaines), c'est-à-dire :

- de définir les champs d'application d'une enquête par questionnaire.
- de définir la population à enquêter, de construire l'échantillon.
- d'évaluer les différents modes d'administration d'un questionnaire.
- de formuler des questions fermées et des questions ouvertes, en tenant compte des exigences de lisibilité, de compréhension et de cohérence d'ensemble du questionnaire.
- d'administrer une enquête par questionnaire.
- d'organiser le travail de coordination des différents enquêteurs sur le terrain.

- de traiter les données grâce à un logiciel de traitement d'enquête (tris à plat et tris croisés).
- d'interpréter les données recueillies.
- de restituer les résultats à un public élargi soit sous forme orale, soit sous forme écrite (note de synthèse de quatre pages ou rapport complet).
- de comprendre les statistiques descriptives.
- de calculer des indicateurs de valeur centrale et de dispersion.
- d'utiliser les tests statistiques (corrélation, Khi 2).
- d'expliquer les principes et la logique des analyses factorielles.
- de retraiter secondairement et commenter des données statistiques.

Une formation dans le champ disciplinaire de la psychologie doit permettre à l'étudiant de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

Une insertion professionnelle

Métiers des études et du conseil : sociologue, chargé d'études sociales, chargé d'études de marché...

Métiers de l'action sociale : éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse (par concours), éducateur de l'administration pénitentiaire (par concours), enquêteur social (justice), responsable de maison de quartier, conseiller social (habitat), coordinateur social, accompagnateur d'insertion.

Métiers de l'intervention socio-économique : conseiller pour l'emploi (Pôle emploi), conseiller en insertion professionnelle, conseiller en permanence d'accueil (mission locale, PAIO), conseiller en formation continue, chargé de relations avec les entreprises (organismes de formation), responsable de formation, coordonnateur emploi-formation, coordonnateur de mission locale, agent de développement social, agent de développement local, agent de développement en milieu rural, chargé de développement social...

Une poursuite d'études

Master de sociologie, Master de science politique, Master de sciences sociales, anthropologie-ethnologie, démographie; la licence de sociologie peut être valorisée dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, le secteur privé marchand et non marchand. Les détenteurs de la licence peuvent accéder à différents types de concours d'accès à la fonction publique (fonction publique d'état et fonction publique territoriale)

Préparation aux diplômes d'Etat du secteur socio-éducatif : assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants...

Après une poursuite d'études en master :

métiers de l'éducation : professeur des écoles, professeur certifié de sciences économiques et sociales, conseiller principal d'éducation...

SCIENCES ET TECHNOLOGIES

Objectifs de la Licence du domaine « Sciences et Technologies »

La licence généraliste en « Sciences, Technologies, Santé » est marquée par un double objectif : faire acquérir à l'étudiant des savoirs et des compétences scientifiques, techniques et pratiques dans son champ d'activité (disciplines principale et associées), mais aussi développer chez ce dernier des aptitudes (appelées compétences transversales et préprofessionnelles) indispensables dans son futur cadre professionnel et qui lui permettront d'évoluer dans son domaine d'activité ainsi que vers d'autres métiers que ceux du champ disciplinaire étudié.

Les grandes disciplines scientifiques reposent sur des lois et des principes universels et qui doivent être assimilés et compris dans la forme et le fond. Ainsi les enseignements de la licence généraliste dans le domaine des sciences et technologies reposent sur une construction cognitive structurée, fondée sur la méthode expérimentale et nourrie par les nouvelles avancées de la recherche.

A l'issue de son cursus de licence généraliste, l'étudiant scientifique a acquis les savoirs et les aptitudes suivantes en complément de ceux listés en page 7 :

- connaître la gestion de projet¹³ : définir les objectifs et le contexte, identifier les ressources, lister ou réaliser (selon le niveau) les actions et prévoir ou évaluer (selon le niveau) les résultats ;
- utiliser des outils mathématiques et de statistiques (degré 1 voire 2 selon les cursus) ;
- être en capacité d'apprécier les limites de validité et les conditions d'application d'un modèle ;

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES PAR GRANDS CHAMPS DISCIPLINAIRES

► MATHÉMATIQUES

a- Objectifs

Ce champ disciplinaire vise à donner aux étudiants un socle de connaissances et de compétences dans la discipline principale¹⁴ qui pourront être réinvestis dans différents champs d'application.

Les mathématiques sont une science à part entière mais elles sont aussi le langage des autres sciences et un outil utilisé dans la conception et la production de nouvelles technologies. Elles sont présentes dans l'analyse scientifique des problèmes de la société. Ainsi, les compétences acquises dans cette discipline permettent d'évoluer vers un grand éventail de parcours. La formation en mathématiques comprend aussi des enseignements d'informatique dont les outils doivent permettre la mise en application des savoirs, et des enseignements d'ouverture dans d'autres disciplines du domaine Sciences et Technologies mais aussi des autres domaines. Elle délivre en outre une culture générale dans le champ scientifique et les enjeux associés.

¹³ La « **gestion de projet** » peut être introduite dans les modules disciplinaires ou dans les modules transversaux. Un projet est un engagement qui vise à répondre à un besoin exprimé ou à résoudre une problématique explicitée qui nécessite le concours et l'intégration d'une grande diversité de contributions. La gestion de projet (ou conduite de projet) est une démarche visant à organiser de bout en bout son bon déroulement (projet semestriel, collectif, effectué à l'université ou avec l'aide des entreprises, des collectivités...).

¹⁴ Un **socle des fondamentaux de la discipline « mathématiques »** peut être consulté, à titre indicatif, sur le lien : http://smf.emath.fr/files/text_like_files/projetdesocledef5.pdf

b- Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- connaître et mettre en application les principaux modèles mathématiques intervenant dans les différentes disciplines connexes du domaine Sciences et Technologies mais aussi des autres domaines.
- maîtriser les bases de la logique et organiser un raisonnement mathématique ;
- mettre en œuvre une intuition géométrique ;
- maîtriser les bases du raisonnement probabiliste ; savoir mettre en œuvre une démarche statistique pour le traitement des données ;
- construire et rédiger une démonstration mathématique synthétique et rigoureuse ;
- être familiarisé avec les propriétés algébriques, analytiques et géométriques des espaces \mathbb{R} , \mathbb{R}^2 , \mathbb{R}^3 ;
- être capable de résoudre des équations (linéaires, algébriques, différentielles) de façon exacte et par des méthodes numériques ;
- maîtriser la notion d'approximation en s'appuyant sur les notions de limite, de norme, de comparaison asymptotique et la notion d'ordre de grandeur ;
- être capable de mettre en œuvre des algorithmes de base de calcul scientifique ;
- utiliser des logiciels de calcul formel et scientifique ;
- être capable de traduire un problème simple en langage mathématique ;
- analyser, interpréter des données expérimentales, développer une argumentation ;
- être initié aux limites de validité d'un modèle (par conduite de situations de modélisation) ;
- maîtriser les techniques courantes en mathématiques pures et appliquées, dans le but d'un approfondissement ultérieur ou de leur transmission dans le cadre d'une situation professionnelle.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

- connaître et mettre en application les principaux modèles mathématiques intervenant dans les différentes disciplines connexes issues :
 - o soit du domaine « Sciences, Technologie, Santé » : informatique, physique, chimie, mécanique, biologie, géosciences...
 - o soit du domaine Sciences humaines et sociales : économie, géographie, linguistique, sociologie, psychologie ;
- connaître les principales techniques de base d'une voire deux autres disciplines ;
- être apte à dialoguer avec des spécialistes d'autres disciplines.

Une formation dans le champ des mathématiques permet à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel, soit :

1. en vue d'une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- ingénieur d'études dans la fonction publique ou assistant ingénieur dans les entreprises technologiques, industrielles et de services (informatique, statistique, production, contrôle/qualité, gestion des risques, économie/gestion...)
- encadrant de niveau intermédiaire du secteur tertiaire (banque, assurances...)
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique et de l'information scientifique et technique, journaliste scientifique, animation scientifique, etc.

2. en vue d'une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant :

- à des postes d'ingénierie mathématique dans de nombreuses structures des secteurs secondaire ou tertiaire : banques, assurances, industries du secteur de la santé, structures de recherche, organismes publics (INSSE, INSERM, CNRS ...) ... ;
- aux métiers de l'enseignement, du primaire au supérieur ;

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► INFORMATIQUE

I - Objectifs

Ce champ de formation vise à donner aux étudiants un socle de connaissances et de compétences dans la discipline principale leur permettant de comprendre les enjeux et domaines scientifiques, techniques et industriels en rapport avec le traitement automatique de l'information par des machines telles que : calculateurs, systèmes embarqués, ordinateurs, consoles de jeux vidéo, robots, automates, etc.

Compte tenu du vaste champ d'application de cette discipline , les enseignements doivent ouvrir les étudiants sur d'autres spécialités disciplinaires ou interdisciplinaires, leur permettant d'appréhender le plus globalement possible les champs d'applications de leurs compétences et d'être des acteurs responsables du développement de ce domaine complexe et multiforme. La formation délivre en outre une culture générale dans le champ scientifique et les enjeux associés.

II - Les compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

Participer à la conception et à la réalisation d'applications logicielles

- connaître plusieurs styles/paradigmes de programmation et plusieurs langages ;
- comprendre les différentes natures des informations : données, traitements, connaissances, textes ;
- comprendre les outils logiques et algébriques fondamentaux (théorie des langages et de la compilation, logique et raisonnement, ordres, induction...) et leurs implications dans la programmation et la modélisation ;
- Mettre en œuvre des méthodes d'analyse pour concevoir des applications et algorithmes à partir d'un cahier des charges partiellement donné ;
- choisir, sur des critères objectifs, les structures de données et les algorithmes les mieux adaptés à un problème donné ;
- mettre en œuvre les concepts de l'approche impérative, de l'approche fonctionnelle, de l'approche objet et de l'approche multitâche ;
- réaliser la conception, l'implémentation et l'exploitation de bases de données ;
- comprendre l'importance de la notion de test de logiciel, mettre en œuvre des tests élémentaires.

Appréhender les infrastructures matérielles et techniques

- repérer les éléments fonctionnels d'un ordinateur, interpréter les informations techniques fournies par les constructeurs d'ordinateurs, comprendre et écrire des routines simples en langage machine ;
- comprendre les bases de fonctionnement des systèmes et des réseaux ;
- être sensibilisé à la notion de sécurité informatique.

Évaluer une solution informatique

- analyser, interpréter les résultats produits par l'exécution d'un programme ;
- expliquer et documenter la mise en œuvre d'une solution technique ;
- connaître les concepts fondamentaux de complexité, calculabilité, décidabilité, vérification : apprécier la complexité et les limites de validité d'une solution.

Suivre l'évolution des connaissances et transmettre son savoir :

- connaître les savoirs pratiques et les technologies actuelles attachés à la discipline ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel ;
- être en capacité d'assurer une veille dans les domaines technologiques.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

- savoir raisonner et démontrer ;
- construire et rédiger une démonstration mathématique synthétique et rigoureuse ;
- avoir compris l'étude de l'aléatoire (probabilités et statistique) et son application au traitement de données : critères de validité de tests, évaluation des risques, modélisation de l'incertain ;
- connaître un logiciel de calcul formel ou scientifique ;
- résoudre par approximations successives un problème complexe ;

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes permettent d'envisager d'autres partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou de modules d'ouverture : avec les secteurs des mathématiques, de la physique, de la mécanique, de l'électronique, électrotechnique, automatique, de la biologie, des géosciences, etc...

Une formation dans le domaine de l'informatique doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- Ingénieur d'études dans la fonction publique ou assistant ingénieur dans les entreprises technologiques, industrielles et de services ;
- Technico-commercial du domaine informatique ;
- Encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique et de l'information scientifique et technique.

2. une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant à l'ingénierie informatique utilisée dans les secteurs secondaire et tertiaire.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► PHYSIQUE

I - Objectifs

Ce champ de formation a pour ambition de former les étudiants à la démarche complexe du physicien, entrelaçant observation, expérimentation, modélisation et réflexion théorique.

Cette formation repose sur l'acquisition et l'utilisation de connaissances de base en mathématiques afin de formuler des lois et quantifier des observations ou des mesures, en chimie, afin de maîtriser la composition de la matière et en programmation informatique (outils numériques et d'aide à l'expérience) afin de compléter la modélisation analytique.

L'enseignement doit être conçu pour allier concepts fondamentaux et apprentissage des outils méthodologiques et expérimentaux. Les idées les plus simples pourront être illustrées par des expérimentations en faisant revivre des expériences du cours (travaux pratiques ou projets). Il s'agira également d'utiliser des analogies et de développer la capacité à estimer, à modéliser et à calculer.

L'enseignement doit également permettre d'élargir les compétences vers d'autres domaines, en particulier ceux des sciences pour l'ingénieur, de la chimie, de l'environnement, des sciences de la terre, des sciences du vivant... dans un objectif d'ouverture inter(pluri)disciplinaire.

II - Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- maîtriser les savoirs formels et pratiques du socle des fondamentaux ;
- analyser, modéliser et résoudre des problèmes simples de physique ;
- être en capacité de savoir aborder un problème complexe ;
- savoir choisir les outils théoriques ou expérimentaux à utiliser ;
- proposer des analogies, faire des estimations d'ordres de grandeur et en saisir la signification ;
- être capable de valider un modèle ou un concept par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux et d'apprécier leurs limites de validité ;
- développer une argumentation et rédiger un rapport de synthèse ;
- être capable de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises en laboratoire concernent la réalisation d'expériences, la manipulation, l'instrumentation, les mesures physiques et le traitement des données.

- mettre en œuvre et réaliser en autonomie une démarche expérimentale : conception, mesure, analyse, interprétation des données expérimentales et envisager leur modélisation ;
- utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants dans les différents domaines de la physique ;
- savoir choisir le matériel approprié, identifier les sources d'erreur.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

- manipuler les principaux outils mathématiques utiles en physique ;
- résoudre par approximations successives un problème complexe ;
- manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques.
- maîtriser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique ;
- utiliser un langage de programmation.

Une ouverture sur le monde contemporain et sur l'usage d'autres méthodes, permettent d'envisager d'autres partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou de modules d'ouverture par exemple avec les secteurs du génie civil et du génie mécanique, de la physique des matériaux, des sciences chimiques, des géosciences, de l'astronomie, de l'informatique, autres...

Une formation dans le domaine de la physique doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel, soit :

1. En vue d'une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- Ingénieur d'étude dans le domaine des sciences physiques du secteur public, assistant ingénieur dans les entreprises technologiques et industrielles du secteur privé ;
- cadre intermédiaire dans les domaines de la veille technologique, de l'information scientifique et technique et du technico-commercial.

2. En vue d'une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant :

- à différents domaines de la physique utilisée dans l'industrie et dans le secteur public : optique et optronique, matériaux, environnement, informatique, électronique, électrotechnique et automatique, imagerie, bio- et géosciences, chimie, génie des procédés, mécanique, acoustique, génie mécanique, génie civil, etc.) ;
 - aux métiers de l'enseignement (associés à la chimie pour l'enseignement secondaire) ;
- à l'enseignement supérieur et à la recherche publique ou privée.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► MÉCANIQUE

I - Objectifs

Ce champ de formation repose sur un ensemble de disciplines traitées dans leurs aspects scientifiques et technologiques et permettant par leurs interconnexions de répondre aux besoins d'analyse, de conceptualisation, de conception, de fabrication, d'exploitation et de maintenance du domaine de la mécanique.

A l'issue de cette formation, l'étudiant aura acquis des compétences scientifiques et techniques pouvant se décliner dans les domaines de la mécanique générale, du génie civil, du génie mécanique, du génie des procédés, du génie industriel et de la productique.

II - Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- connaître le rôle et le champ d'application de la mécanique dans tous les secteurs : milieux naturels (océans, atmosphère, astronomie, ...), milieux industriels (nucléaire, pétrolier, alimentaire, médical...), transports (terrestre, aéronautique, maritime...), enjeux sociétaux (sécurité, fiabilité, économie d'énergie, procédés propres...) et « bien-être » (confort, musique, ...);
- maîtriser les outils fondamentaux de la mécanique : définition d'un système mécanique, approche locale ou globale, équilibre des forces, flux et bilans énergétiques, systèmes conservatifs ou non conservatifs, mécanismes et liaisons ;
- utiliser les notions de champs de force, déplacement, vitesse, déformation et contrainte pour comprendre des applications simples au mouvement des solides indéformables, aux écoulements de fluides et à la rhéologie des solides et fluides ;
- pouvoir expliquer qualitativement les phénomènes simples de son environnement ;
- estimer les ordres de grandeur, manipuler correctement les unités, intégrer une bonne vision de l'espace et de ses représentations, savoir isoler un système ;
- être capable de formuler un problème avec ses conditions limites, de l'aborder de façon simple, de le résoudre et de conduire une analyse critique du résultat ;
- valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux et apprécier les limites de validité d'un modèle ;
- connaître les principales familles de matériaux et leurs propriétés mécaniques ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises en laboratoire concernent l'instrumentation en mécanique ainsi que l'acquisition et le traitement des données :

- utiliser en autonomie des techniques courantes dans le domaine du génie mécanique : faire un schéma cinématique, connaître les outils de représentation graphique (dessin industriel), et les techniques de fabrication, par enlèvement ou ajout de matière et mise en forme, introduction à la Conception Assistée par Ordinateur (CAO) et à la Fabrication Assistée par Ordinateur (FAO) ;
- utiliser en autonomie des techniques courantes dans le domaine du génie civil : pour l'étude des matériaux, interactions sols-ouvrages, aménagement, infrastructures, liées à la réglementation, la normalisation, les essais de laboratoire et *in situ*, la justification des ouvrages ;
- utiliser en autonomie les techniques courantes dans le domaine du génie des procédés ;
- analyser, interpréter des données expérimentales, développer une argumentation et rédiger un rapport de synthèse.
- être en capacité d'investir ses savoirs et savoir-faire dans la maintenance industrielle.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

- maîtriser les savoirs cognitifs des mathématiques appliquées, de la physique, de la chimie et de l'informatique rattachés à l'ingénierie ;
- résoudre par approximations successives un problème complexe ;
- utiliser un langage de programmation ;
- connaître les techniques courantes dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique, afin de faciliter les dialogues transdisciplinaires.

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes permettent d'envisager d'autres partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou de modules d'ouverture : avec les secteurs du génie civil et du génie mécanique, de la physique des matériaux, de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique, des sciences chimiques, des géosciences, de l'informatique, autres...

Une formation dans le domaine de la mécanique doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- ingénieur d'études dans les domaines de l'ingénierie (génie mécanique, génie civil, génie des procédés, génie industriel, énergétique, productique, robotique, ...) de la fonction publique et assistant ingénieur dans les industries et entreprises des secteurs : transport, énergie, médical, agro-alimentaire, sécurité, maintenance, travaux publics, etc.
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique, de l'information scientifique et technique et du technico-commercial.

2. une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant aux métiers de l'ingénieur associés aux domaines de la mécanique, du génie civil, du génie mécanique, du génie des procédés, du génie industriel et de la productique.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► Electronique, Electrotechnique, Automatique (EEA)

I - Objectifs

Ce champ de formation permet d'acquérir les bases fondamentales de l'électronique (matériaux semi-conducteurs, composants, biens d'équipement, télécommunications...), de l'électrotechnique (production, transport et conversion de l'énergie électrique) et de l'automatique et de traitement de l'information (commande et contrôle de processus industriels, informatique industrielle) afin de répondre aux besoins de conception, de fabrication, d'exploitation et de maintenance de ce champ disciplinaire.

En s'appuyant sur un ensemble de disciplines traitées dans leurs aspects scientifiques et technologiques, la formation doit faire une part importante à l'apprentissage pratique en laboratoire.

II - Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- maîtriser les savoirs formels et pratiques du socle des fondamentaux ;
- manipuler les principaux modèles mathématiques utilisés en ingénierie ;
- résoudre par approximations successives un problème complexe ;
- utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique ;
- utiliser des outils mathématiques (y compris le calcul numérique et matriciel) et statistiques ;

- utiliser un langage de programmation ;
- utiliser les savoirs pratiques et les technologies attachés à la physique appliquée ;
- mettre en œuvre et réaliser en autonomie une démarche expérimentale : utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données expérimentales et envisager leur modélisation ;
- savoir valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ; et apprécier les limites de validité d'un modèle ;
- manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques ;
- analyser, interpréter des données expérimentales, développer une argumentation et rédiger un rapport de synthèse ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises en laboratoire concernent l'instrumentation physique ainsi que l'acquisition et le traitement des données :

- utiliser en autonomie les techniques courantes dans les domaines de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique : synthèse et analyse de schémas électriques, gestion de la puissance d'une machine, modélisation de systèmes automatiques boucle ouverte et boucle fermée, CAO (Conception Assistée par Ordinateur) ;
- utiliser en autonomie les techniques courantes dans le domaine du génie informatique : analyse et synthèse de programmes pour automatismes et systèmes logiques-industriels ;
- être en capacité d'investir ses savoirs et savoir-faire dans la maintenance industrielle.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

- maîtriser les savoirs cognitifs des mathématiques appliquées, de la physique, de la chimie et de l'informatique rattachés à l'ingénierie ;
- connaître les techniques courantes dans les domaines de la physique appliquée afin de faciliter les dialogues transdisciplinaires.

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes permettent d'envisager d'autres partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou d'UE d'ouverture : avec les secteurs de la mécanique, de la physique des matériaux, de l'informatique, des sciences chimiques, des géosciences, autres...

Une formation dans le domaine de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- ingénieur d'études dans les domaines de l'ingénierie de la fonction publique et assistant ingénieur dans les industries et entreprises privées des secteurs : aéronautique, automobile, électronique, télécommunications, énergie, imagerie, robotique, biens d'équipement, maintenance, etc. ;
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique et de l'information scientifique et technique ;
- encadrant de niveau intermédiaire du technico-commercial.

2. une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant : dans les domaines de l'automatique, de l'électronique, de l'énergie électrique, de l'image et du signal, du génie industriel et de la productique, du génie des procédés aux métiers de l'ingénieur.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► CHIMIE

I - Objectifs

Ce champ de formation vise à donner aux étudiants un socle large de connaissances et de compétences sur ce qu'il est convenu d'appeler la « matière », en particulier sur ses aspects « composition » et « réactivité » et ce, dans ses différents états. L'enseignement doit être conçu pour allier concepts fondamentaux et apprentissage des outils méthodologiques et des outils techniques. Il doit également être conçu pour étendre les compétences aux applications dans différents domaines, en particulier ceux de la santé, de l'industrie et de l'environnement. L'approche est pluri(inter)disciplinaire.

II - Compétences disciplinaires :

1. Dans la discipline principale

- maîtriser les savoirs formels et pratiques du socle des fondamentaux ;
- gérer et résoudre des problèmes dans les différents domaines de la chimie organique, inorganique et/ou physico-chimie ;
- analyser, interpréter des données expérimentales ;
- développer une argumentation et rédiger un rapport de synthèse ;
- maîtriser les savoirs pratiques et les technologies attachés à la discipline : mettre en oeuvre et réaliser en autonomie une démarche expérimentale : utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données expérimentales et envisager leur modélisation ;
- être en capacité de valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ; apprécier les limites de validité d'un modèle ;
- être en capacité de calculer l'incertitude sur un résultat expérimental ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises en laboratoire concernent les techniques de synthèse chimique, l'étude des mécanismes réactionnels, l'instrumentation physico-chimique, l'acquisition et le traitement des données ;

- caractériser sur le plan physico-chimique les substances : pHmétrie, complexométrie, propriétés redox, analyse thermique ... ;
- utiliser les principales techniques d'identification et d'analyse de la matière : la spectroscopie (IR, UV, visible, RMN, spectrométrie de masse...) et les techniques séparatives (HPLC, chromatographie en phase gazeuse...) ;
- utiliser les principales techniques de synthèse et de purification ;
- mettre en oeuvre des expériences assistées par ordinateurs
- avoir acquis des aptitudes dans l'observation, l'analyse et la description des systèmes chimiques ;
- savoir vérifier et mettre en oeuvre les diverses réglementations en matière d'hygiène et sécurité ;
- être en capacité d'assurer une veille dans les domaines technologiques et leur réglementation.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

Il est nécessaire que le socle de mathématiques, physique et informatique soit adapté aux besoins des chimistes.

- manipuler les principaux modèles mathématiques utilisés en chimie-physique ;
- résoudre par approximations successives un problème complexe ;
- utiliser des techniques courantes dans le domaine de l'instrumentation : choix et utilisation de capteurs de mesure (de température, de pression, de champ magnétique, d'analyse et

- traitement du signal...);
- manipuler les mécanismes fondamentaux à l'échelle microscopique, modéliser les phénomènes macroscopiques, relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques ;
- utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique ;
- utiliser des outils mathématiques et statistiques pour conduire des études théoriques (modélisation) ou d'optimisation expérimentale (initiation à la chimiométrie)
- utiliser un langage de programmation.

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes et pratiques permettent d'envisager des partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou de modules d'ouverture : avec les secteurs des sciences de la vie ; des sciences de la terre ; de l'ingénierie physico-chimique; de l'informatique.

Une formation dans le domaine de la chimie doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- ingénieur d'études dans la fonction publique et assistant ingénieur en chimie industrielle (développement de procédés et production), en chimie appliquée (chimie physique et chimie de synthèse) et en analyse dans les secteurs public et privé ;
- encadrant de niveau intermédiaire ou d'assistant ingénieur dans l'agroalimentaire, la santé, le médicament et la pharmacie, la gestion des déchets, la protection de l'environnement, la cosmétique, la bio-industrie... ;
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique, de l'information scientifique et technique et du technico-commercial.

2. une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant aux ingénieries chimiques, physico-chimiques ou biochimiques utilisées dans les secteurs secondaire et tertiaire et aux métiers de l'enseignement.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► SCIENCES DU VIVANT

I - Objectifs

Ce champ de formation repose sur un ensemble de disciplines dont la discipline majeure est la biologie¹⁵, et sur un socle de plusieurs disciplines (mathématiques, informatique, physique, chimie)¹⁶ traitées dans leurs aspects appliqués aux biosciences et permettant, par leurs interconnexions la compréhension du vivant et de son fonctionnement. L'enseignement doit être conçu pour allier concepts fondamentaux et apprentissage des outils méthodologiques et techniques (travaux

¹⁵ Trois axes principaux à intégrer : Des biomolécules aux organismes - Les organismes et les milieux - La biodiversité et la complexité du vivant (systématique, évolution, écologie, enjeux de la biologie).

Les enjeux de la biologie sont abordés dans les enseignements, y compris leurs aspects historiques (notamment le développement des concepts en parallèle du développement technologique) ; ils permettent la compréhension des problèmes contemporains liés à la biologie (enjeux de la santé, développement durable, bioéthique, perspectives nanobiologiques, biologie synthétique...).

¹⁶ Les étudiants de licence reçoivent un enseignement scientifique de mathématiques, physique et chimie adapté à leur cursus et illustrant les problématiques du vivant.

pratiques). Il doit également être conçu pour étendre les compétences au-delà du domaine de la biologie, en particulier à ceux de la santé, de la nutrition/agro-alimentaire et de l'environnement. L'approche est pluri et interdisciplinaire.

II - Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- maîtriser les savoirs formels et pratiques du socle des fondamentaux ;
- exploiter les savoirs théoriques et pratiques attachés à chaque sous discipline de la biologie ;
- mettre en œuvre et réaliser en autonomie une démarche expérimentale, valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux, apprécier les limites de validité du modèle, identifier les sources d'erreur ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises sur le terrain et en laboratoire concernent l'échantillonnage physico-chimique et biologique (méthodologie et instrumentation de base de l'acquisition et du traitement des données) aux différentes échelles des systèmes biologiques.

En réponse aux situations et conscient des limites méthodologiques, le diplômé de licence doit pouvoir, selon le parcours :

- utiliser des techniques courantes de biochimie (concernant entre autres acides nucléiques et protéines) : méthodes de séparation et purification ; analyse spectrophotométrique ; méthodes de dosages ; mesure d'activité enzymatique... ;
- utiliser des techniques courantes en biologie moléculaire : PCR/RT-PCR ; extraction de plasmide ; clonage de gènes ; construction... ainsi que les outils bioinformatiques liés (alignement, comparaison de séquence, construction phylogénétique, principales bases de données...)
- Utiliser des techniques courantes de biologie cellulaire : fractionnement cellulaire, culture de cellules (procaryotes et eucaryotes) et caractérisation, techniques immunologiques... ;
- Utiliser des techniques courantes de génie génétique : transformation, transgénèse, mutagenèse et analyse de mutants, étiquetage génétique... ;
- Utiliser les techniques d'étude courantes des tissus végétaux et animaux et interpréter les données issues de techniques d'observation classiques (microscopies, imagerie biomédicale simple), savoir relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques ;
- Utiliser un dispositif expérimental sur un organe isolé : un animal ou un végétal adulte ou en cours de développement, en particulier connaître et utiliser des concepts et techniques de la physiologie animale et végétale (analyse du métabolisme, électrophysiologie),
- Etre initié à l'éthologie (analyse du comportement animal) ;
- Reconnaître, caractériser et analyser des écosystèmes : identifier la flore, la faune et utiliser différentes techniques d'échantillonnage.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

Les étudiants doivent recevoir un enseignement spécifique en mathématiques, physique et chimie illustrant parfaitement les problématiques du vivant.

Le diplômé de licence doit être capable :

- de s'approprier les outils d'étude en biologie y compris les outils de bio-informatiques ;
- d'utiliser les principaux instruments de mesure (pH mètre, conductimètre, colorimètre, instruments d'optique ...) et d'identifier les sources d'erreurs ;
- de manipuler les concepts de concentration et préparer des solutions (tampons, dilution,

- etc) ;
- d'utiliser des techniques courantes et spécifiques dans le domaine de l'instrumentation : choix et utilisation de capteurs de mesure, analyse et traitement du signal ;
- d'utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique ;
- d'utiliser des outils mathématiques de base (exponentielles, logarithmes, dérivées, matrices...) ;
- de maîtriser les outils statistiques pour les sciences du vivant ;
- d'analyser les données expérimentales et d'envisager leur modélisation.

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes et pratiques permettent d'envisager des partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou modules d'ouverture avec les secteurs de l'agronomie et l'agro-alimentaire, des sciences chimiques, des sciences médicales et vétérinaires, des sciences de la terre (domaines continental et océanique), de l'informatique, etc.

Une formation dans le domaine des sciences du vivant doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- Ingénieur d'études dans le service public (éducation nationale, territorial et police scientifique), assistant ingénieur dans l'industrie et les entreprises (production, conditionnement, contrôle, qualité) de l'agroalimentaire, la santé et la pharmacie, la gestion de l'environnement, la chimie, la cosmétique, les biotechnologies ;
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique, de l'information scientifique et technique et du technico-commercial.

2. une poursuite d'études pour l'obtention du grade de master ou d'un diplôme d'ingénieur conduisant :

- aux métiers de l'ingénierie biologique des secteurs industriels et des entreprises pharmaceutique, cosmétique, médicale, ... ;
- aux métiers liés à l'agronomie, l'agro-alimentaire, la foresterie, la gestion de l'environnement ;
- aux métiers de l'enseignement (premier degré), avec compléments de formation en géosciences pour le second degré.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

► SCIENCES DE LA TERRE

I - Objectifs

Ce champ de formation repose sur un ensemble de disciplines relatives à la description et à la compréhension du fonctionnement de la planète Terre¹⁷. Elle vise à donner aux étudiants un socle de compétences qui leur permet d'aborder les grandes problématiques actuelles telles que la compréhension du fonctionnement des différentes enveloppes terrestres et de leurs interactions, la compréhension de l'origine et de l'évolution des planètes et du système solaire, la compréhension de

¹⁷ **Le socle des fondamentaux** : Les étudiants de licence doivent recevoir un enseignement scientifique de mathématiques, informatique, biologie, physique et chimie adapté à leur cursus et illustrant les problématiques des géosciences.

l'origine et de l'histoire de la vie sur Terre, la prospection et la gestion des ressources minérales, la prospection et la gestion des ressources en eau, l'analyse et la prévention des risques naturels ou la pollution des écosystèmes terrestres et/ou océaniques. La formation doit faire une part importante à l'apprentissage pratique sur le terrain et en laboratoire. De ce fait, elle doit intégrer de nombreux travaux dirigés de terrain, travaux pratiques en laboratoires et travaux dirigés sur ordinateurs. Ces derniers sont nécessaires pour préparer les étudiants à l'utilisation des logiciels utiles à l'exploitation des données géologiques.

II - Compétences disciplinaires

1. Dans la discipline principale

- maîtriser les savoirs formels et pratiques du socle des fondamentaux ;
- reconnaître, caractériser et analyser en autonomie les formations et les structures géologiques (pétrographie, paléontologie, géologie structurale, géophysique) ;
- établir la chronologie des événements géologiques (stratigraphie, paléontologie), applications aux études géotechniques, à la reconnaissance des risques géologiques, à l'exploration des ressources naturelles minérales, des eaux souterraines... ;
- maîtriser les savoirs pratiques et les principales technologies rattachés à la géologie, la géochimie et la géophysique (niveau 1 ou 2) ;
- mettre en oeuvre et réaliser en autonomie une démarche expérimentale : utiliser les appareils et les techniques de mesure les plus courants ; identifier les sources d'erreur ; analyser des données expérimentales et envisager leur modélisation ; valider un modèle par comparaison de ses prévisions aux résultats expérimentaux ; apprécier les limites de validité d'un modèle ;
- être en capacité de réinvestir les connaissances acquises dans un contexte professionnel.

Les compétences pratiques acquises sur le terrain (stage de terrain) et en laboratoire concernant l'instrumentation physico-chimique et géologique ainsi que l'acquisition et le traitement des données. Ainsi, les étudiants doivent :

- présenter un savoir-faire sur le repérage, la reconnaissance des formations géologiques et des roches, la cartographie, mais aussi le prélèvement d'échantillons et leurs analyses
- utiliser divers appareillages scientifiques de terrain et de laboratoire : dans les domaines de la topographie et de la cartographie (théodolite, altimètre, GPS), de la télédétection (stéréoscopie, traitement numérique d'images spatiales), de la géophysique (diagraphie électrique, sismique, magnétisme), de la géochimie et de la sédimentologie (au niveau élémentaire : datation et radiochronologie, spectrométrie X et de masse, granulométrie, etc), de la pétrographie (microscopie polarisante) ;
- établir le bilan hydrologique d'un bassin versant.

2. Dans les disciplines connexes ou associées

Les étudiants reçoivent un enseignement en mathématiques, physique, chimie et informatique, adapté à leur cursus et illustrant les problématiques des géosciences. Ils sont en capacité de :

- utiliser les instruments de mesure (pH mètre, conductimètre, colorimètre, instruments d'optique ...) et identifier les sources d'erreurs ;
- interpréter des clichés de microscopie photonique et électronique, imagerie, laser et savoir relier un phénomène macroscopique aux processus microscopiques ;
- maîtriser les concepts de concentration et préparer des solutions (tampons, dilutions ...) ;
- utiliser les techniques courantes et spécifiques dans le domaine de l'instrumentation : choix et utilisation de capteurs de mesure, analyse et traitement du signal ;
- utiliser des logiciels d'acquisition et d'analyse de données avec un esprit critique ;

- utiliser les outils mathématiques (dont les outils statistiques) pour les sciences de la terre.

Une ouverture sur le monde contemporain et l'usage d'autres méthodes permettent d'envisager des partenariats bi-disciplinaires ou sous forme de parcours ou modules d'ouverture avec d'autres champs disciplinaires : les secteurs du génie civil, l'informatique, l'agronomie, les biosciences et l'environnement (domaine continental), le domaine océanique, etc.

Une formation dans le domaine des géosciences doit permettre à l'étudiant, par le choix des unités d'enseignement, de construire son projet personnel et professionnel et d'envisager, soit :

1. une insertion professionnelle après la licence, notamment dans les métiers :

- ingénieur d'études (secteur public) et assistant ingénieur (secteur privé, collectivités territoriales) utilisant les compétences et les savoir-faire des spécialistes des géosciences pour répondre aux besoins institutionnels ou industriels dans les domaines de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la gestion des risques, de la gestion des déchets, de la gestion des ressources en eau, des ressources minérales fossiles et renouvelables ;
- encadrant de niveau intermédiaire dans les domaines de la veille technologique et de l'information scientifique et technique.

2. une poursuite d'études dans une formation conférant le grade de master conduisant :

- aux métiers de l'ingénieur associés aux domaines des sciences de la terre et de l'environnement ;
- aux métiers de l'enseignement (premier degré) avec compléments de formation en biologie pour le second degré.

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES :

Des paramètres spécifiques conditionnent l'élaboration d'un référentiel de compétences en STAPS, dans le respect du cadre général.

L'employabilité des diplômés de la filière STAP'S relève, pour une grande part, des métiers à exercice réglementé. Cela signifie que l'exercice professionnel est soumis à la possession d'une carte professionnelle conditionnée par l'inscription du diplôme obtenu au Code du sport (Art L212.1) et au répertoire national des certifications professionnelles.

Ce secteur professionnel est par ailleurs très fragmenté selon les disciplines sportives, ce qui caractérise des compétences particulières liées notamment à la sécurité des pratiquants. Les intitulés des diplômes concernés sont donc reliés à des compétences et conditions d'exercice précises, ce qui n'est pas compatible avec un référentiel rédigé uniquement à l'échelle d'une mention. Ceci imposerait de fait aux diplômés l'obtention de diplômes postérieurs à la licence, délivrés au sein d'un autre ministère et souvent situés à un niveau inférieur de qualification, ce qui n'est pas compatible avec les objectifs fixés dans l'arrêté du 01 Aout 2011.

C'est la raison pour laquelle ce référentiel reste un référentiel de licence, mais qu'il est décliné en cinq spécialités.

COMPÉTENCES GÉNÉRIQUES COMPLÉMENTAIRES PROPRES AU DOMAINE :

Une formation en STAPS confère à son titulaire :

- la garantie d'une expérience pré professionnelle dans l'une des spécialités suivantes : activité physique adaptée et santé (APAS), management du sport, ergonomie et performance motrice, entraînement sportif, éducation et motricité ;
- une maîtrise, dans une perspective pluridisciplinaire, des connaissances scientifiques concernant : les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité liée aux AP/S, envisagée sous tous ses aspects, les formes et modalités des actions professionnelles, l'environnement physique, institutionnel, social et humain des actions professionnelles ;
- une maîtrise des principales connaissances scientifiques concernant : le fonctionnement des activités (AP/S), la motricité des pratiquants des activités physiques et/ou sportives, envisagée sous tous ses aspects, les modalités des actions professionnelles, l'environnement physique, institutionnel, social et humain des actions professionnelles ;
- la capacité de mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique des AP/S afin de conduire et mettre en œuvre de façon autonome des actions professionnelles ;
- une compétence aux premiers secours ;
- la connaissance des données institutionnelles et réglementaires d'un secteur d'implication de l'AP/S.

COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES PAR GRANDS CHAMPS DISCIPLINAIRES

► EDUCATION ET MOTRICITÉ

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant :
 - les processus de transformation de l'enfant de l'adolescent et du jeune adulte
 - l'apprentissage et à la construction de compétences dans le domaine des AP/S
 - les formes et les modalités de l'intervention pédagogique
 - les activités physiques et/ou sportives (AP/S)
 - les publics concernés par les interventions
 - l'environnement humain, social et institutionnel de l'intervention

- Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'éducation, l'enseignement et la formation par les AP/S afin d'être en mesure de :
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements

Compétences technologiques

- Maîtriser des modèles théoriques et technologiques liés à l'enseignement
- Maîtriser les modèles didactiques et technologiques permettant l'analyse de l'AP/S à des fins d'enseignement

Compétences techniques

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique des AP/S supports des interventions

► ENTRAÎNEMENT SPORTIF

Compétences scientifiques

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques relatives
 - aux processus de transformation de la motricité liés à l'optimisation de la performance
 - à la l'analyse de la performance sportive
 - aux formes et modalités d'intervention sur le sportif aux différents moments de la préparation ou la production de la performance
 - à l'environnement humain matériel ou institutionnel de la performance
- Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'entraînement sportif et/ou la préparation physique afin d'être en mesure de :
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements

Compétences technologiques

- Maîtriser les modèles théoriques et technologiques permettant :
 - la programmation et la planification de l'entraînement sportif et/ou de la préparation physique
 - l'analyse de l'Activité sportive et de la performance dans toutes ses dimensions
- Maîtriser la modélisation des projets sportifs au regard de leur environnement (structures, publics, médias...)

Compétences techniques

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans une discipline sportive.

Compétences pré professionnelles

- Maîtriser l'analyse multi factorielle d'une prestation sportive dans le cadre d'un diagnostic ;
- maîtriser l'élaboration d'un projet d'entraînement, de performance et/ou de préparation physique ;
- maîtriser les éléments spécifiques de planification de l'entraînement et de la compétition dans une discipline sportive ;
- conduire des séances d'entraînement et/ou de préparation physique dans une discipline sportive dans le respect de la sécurité des usagers et des tiers ;
- aider et conseiller le sportif aux différents moments du projet de performance ;

- adapter les interventions en fonctions des résultats et des moments de la préparation ou de la production de performance.

► MANAGEMENT DU SPORT

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant
 - les structures et institutions sportives ou organisations d'événements
 - les formes et modalités d'organisation des structures en relation avec l'organisation des pouvoirs publics et partenaires privés
 - les formes et modalités d'administration, de gestion et de management des structures liées à l'AP/S
- Mobiliser les modèles généraux de l'organisation et du management des structures, des événements ou des projets
- Mobiliser les différents modèles de la gestion, de la comptabilité et du financement des structures et des événements
- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans une AP/S
- Participer à la conception de programmes d'activité, d'équipements ou d'événements sportifs
- Planifier l'organisation d'activités sportives et de loisirs en fonction des publics, des environnements et des objectifs
- Mobiliser les outils d'analyse, enquêtes ou questionnaires dans le cadre de la conception ou planification d'une organisation ou d'un projet événementiel
- Assister les responsables dans toutes les démarches de projet
- Maîtriser la lecture de bilans et comptes d'exploitation ainsi que les bases et les montages juridiques rattachés à l'exploitation d'événements sportifs (sécurité, environnement, hygiène)
- Identifier les aspects stratégiques et décisionnels d'un projet ou de gestion d'une structure
- Posséder les bases de la gestion des ressources humaines permettant de collaborer au sein d'une équipe formée de personnels recrutés sur diverses bases contractuelles (Bénévolat, CDD, CDI...)
- Maîtriser les bases de la communication externe (relations médias, partenaires et institutions) et du partenariat entre acteurs sportifs publics ou privés.

► ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES ET SANTÉ (APAS) Objectifs spécifiques :

- Maîtriser le socle pluridisciplinaire des STAPS en rapport avec les APAS,
- Maîtriser une démarche de diagnostic, de mise en œuvre et d'évaluation de projet de prévention/promotion-santé, d'éducation, de réhabilitation ou d'intégration auprès de toute personne qui en raison de son état physique, mental ou social nécessite une mise en accessibilité de l'activité physique ou une adaptation sécuritaire des conditions d'exercice.
- Maîtriser l'interaction entre l'activité physique et les déficiences, incapacités, pathologies chroniques et toute situation de handicap, dans une perspective de prévention, d'éducation, de réhabilitation ou d'approche intégrative de la santé par les AP/S.

Socle de compétences scientifiques, technologiques et techniques

Compétences scientifiques

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant :
 - les interactions entre l'AP/S et les déficiences, incapacités, pathologies ou situations de handicap, dans le but d'obtenir une amélioration de la santé, de la qualité de vie ou de la participation sociale.
 - les adaptations immédiates et à long terme à l'exercice physique des personnes relevant du champ de l'APAS, leurs indications et contre-indications
 - les publics spécifiques et les contraintes associées à la réalisation d'une AP/S (intégration des contraintes sociales, psychologiques, matérielles et physiques)

- Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'APAS afin d'être en mesure de
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements

Compétences technologiques

- Maîtriser les modèles théoriques, technologiques et pédagogiques de l'intervention en APAS
- Maîtriser des modèles multidimensionnels et intégratifs d'analyse des situations de handicap et de leurs impacts sur la personne.

Compétences techniques et préprofessionnelles :

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique et l'adaptation d'une ou plusieurs AP/S
 - Maîtriser les programmes d'intervention en prévention/promotion-santé, éducation, réadaptation ou intégration par les AP/S
 - Maîtriser les méthodes et outils de terrain pour l'évaluation des effets de l'activité physique sur la motricité, la santé et l'intégration des populations concernées
 - Maîtriser les principaux paramètres de la planification de l'intervention pédagogique
 - Conduire les interventions pédagogiques
 - Maîtriser les méthodes et matériels permettant une mise en sécurité des publics et des intervenants au cours de la pratique
 - Adapter les AP/S à des publics spécifiques relevant de l'APAS
 - Encadrer en autonomie une activité physique auprès des publics relevant de l'APAS
 - Evaluer des modifications motrices ou comportementales intégrant les habitudes de vie, limitant ou facilitant la pratique d'activité physique
 - Ajuster son intervention aux évolutions motrices, comportementales ou environnementales en cohérence avec les objectifs de l'intervention
 - Evaluer et réguler ses pratiques professionnelles et leurs cohérences générales au regard des objectifs institutionnels.
 - Maîtriser le cadre juridique, éthique et réglementaire des programmes et des structures concernés par l'intervention en APAS

► ERGONOMIE ET PERFORMANCE MOTRICE

- Maîtriser, dans une perspective pluridisciplinaire, les connaissances scientifiques concernant :
 - les tâches dans une visée d'optimisation de performance, d'accidentologie éventuelle, d'utilisation de matériels industriels ou de publics présentant des handicaps
 - les caractéristiques et besoins des publics concernés
 - les matériels, produits ou espaces concernés
 - les processus de conception, test et validation d'une innovation
- Etre initié au processus de production des connaissances liées à l'ergonomie du sport et de la motricité afin d'être en mesure de :
 - conduire une analyse réflexive et critique des connaissances scientifiques, technologiques, techniques et professionnelles
 - faire émerger des questionnements

Compétences technologiques

- Maîtriser des modèles théoriques et technologiques des tâches ou des produits
- Maîtriser des modèles de conception, de test et d'industrialisation

- Maîtriser les modèles d'analyse des tâches ou produits

Compétences techniques et préprofessionnelles

- Mobiliser des ressources techniques et aptitudes personnelles dans la pratique d'une AP/S
- Ergonomie de produits :
 - Analyser les besoins d'un public ou d'une clientèle
 - Participer à la conception de prototypes et de produits innovants
 - Participer au processus de validation et de test des prototypes
 - Participer au développement du produit
 - Participer à la relation avec les organismes de certification
- Ergonomie de tâches :
 - Analyser et interpréter des éléments problématiques d'une tâche de façon intégrative
 - Analyser les facteurs de risque d'une tâche en fonction des publics et des visées
 - Analyser la sécurité des équipements collectifs et individuels et leur adéquation aux différents publics.
 - Maîtriser la relation à la clientèle ainsi qu'aux différents acteurs des projets
 - Disposer d'une expérience pré professionnelle dans le secteur ergonomique des tâches, produits ou équipements sportifs.

La licence STAPS permet, selon le choix de l'étudiant, soit une poursuite d'études principalement en master STAPS, soit une insertion professionnelle immédiate.

Cette insertion professionnelle :

- relève du niveau 2 de la grille de qualification de la Commission nationale de certification professionnelle (CNCP) avec inscription au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)
- respecte les attendus du code du sport (Article L 212-1) et ouvre la délivrance d'une carte professionnelle pour les spécialités « activité physique adaptée et santé », « entraînement sportif » et « éducation et motricité » en ce qui concerne l'encadrement des activités physiques et sportives
- nécessite au plan réglementaire, dans le cas de la spécialité « entraînement sportif », l'inscription à l'annexe descriptive (dite supplément au diplôme) d'une référence à une discipline sportive. Cette inscription garantit la satisfaction d'un certain nombre d'exigences liées à cette discipline sportive et aux compétences spécifiques du diplômé.
- nécessite dans certains cas l'acquisition de compétences attestées par arrêté spécifique (arrêté du 15 mars 2010 concernant la sécurité et le sauvetage en milieu aquatique).

Elle vise principalement :

- les métiers de l'enseignement, de l'éducation et la formation par les AP/S, pour la spécialité « éducation et motricité »
- les métiers d'enseignant en APA et les métiers de prévention par les AP/S dans le champ de la santé, pour la spécialité « APAS »
- les métiers de l'entraînement et/ou de la préparation physique, pour la spécialité « entraînement sportif »
- les métiers de l'organisation, du développement ou de la direction de structures privées ou publiques, de projets ou d'événements, pour la spécialité « management du sport »
- les métiers d'agent de conception, de mesure ou de protocole, pour la spécialité « ergonomie et performance motrice ».

L'obtention du grade de master permet de s'orienter vers un doctorat en vue du métier de chercheur et d'enseignant-chercheur.

Article L212-1 du code du sport :

.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L. 212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification :

1°Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2°Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues au II de l'[article L. 335-6](#) du code de l'éducation.

Peuvent également exercer contre rémunération les fonctions mentionnées au premier alinéa ci-dessus les personnes en cours de formation pour la préparation à un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme aux prescriptions des 1°et 2°ci-dessus, dans les conditions prévues par le règlement de ce diplôme, titre ou certificat.

II. Le diplôme mentionné au I peut être un diplôme étranger admis en équivalence.

III. Les dispositions du I s'appliquent à compter de l'inscription des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification sur la liste des diplômes, titres à finalité professionnelle ou certificats de qualification répondant aux conditions prévues aux paragraphes I et II, au fur et à mesure de cette inscription.

IV. Les personnes qui auront acquis, dans la période précédant l'inscription mentionnée au III et conformément aux dispositions législatives en vigueur, le droit d'exercer contre rémunération une des fonctions mentionnées au I conservent ce droit.

V. Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article. Il fixe notamment les modalités selon lesquelles est établie la liste mentionnée au III.

Article L212-2 du code du sport :

Lorsque l'activité mentionnée au premier alinéa de l'article L. 212-1 s'exerce dans un environnement spécifique impliquant le respect de mesures de sécurité particulières, seule la détention d'un diplôme permet son exercice. Ce diplôme, inscrit sur la liste mentionnée au III de l'article L. 212-1, est délivré par l'autorité administrative dans le cadre d'une formation coordonnée par les services du ministre chargé des sports et assurée par des établissements relevant de son contrôle pour les activités considérées.

Un décret en Conseil d'Etat fixe la liste des activités mentionnées au premier alinéa et précise, pour cette catégorie d'activités, les conditions et modalités particulières de la validation des acquis de l'expérience.

8. CHRONOLOGIE

29 septembre 2011 :

- Propositions issues du colloque de la CPU : « une ambition la licence »
- Rapport 2010-2011 du comité de suivi
- Discussions autour de l'arrêté sur la licence d'août 2011
- Organisation du travail du comité de suivi

10 novembre 2011 :

- Avis du comité sur les projets de référentiel de compétences en licence
- Questionnement sur la licence

8 décembre 2011:

- Validation du texte élaboré le 10 novembre sur les compétences et le positionnement de la licence
- Poursuite des échanges sur les référentiels de compétences

26 janvier 2012 :

- Le contrôle continu intégral à l'université d'Avignon (par Samuel Priso-Essawe, VP CEVU)
- Bilan des consultations sur les référentiels de compétences

22 mars 2012 :

- Mise en place d'un site collaboratif
- Débat sur le projet de référentiel de compétences

26 avril 2012 :

- Le référentiel de compétences en licence

7 juin 2012 :

- Présentation des référentiels intelligence économique, entrepreneuriat et connaissance de l'entreprise par JJ Maillard, chargé de mission à la DGESIP.
- Examen et validation du texte sur le référentiel de compétences en licence
- Point sur l'évolution des licences professionnelle

28 juin 2012 :

- Le contrôle de connaissances en licence à l'Université de Strasbourg (par F. Granet)
- L'insertion des diplômés de licence : du parcours d'études au premier emploi (par Philippe Lemistre)
- Le bachelor en France